27e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 8 — 23 FÉVRIER 1905
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(HUITIÈME ARTICLE)

SOMMAIRE. — L'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, attaque l'*Essai sur le catholicisme* de Donoso Cortès. — Louis Veuillot répond. — L'abbé Gaduel défère ses articles à Mgr Sibour, qui condamne l'*Univers*. — Louis Veuillot, parti pour Rome, se défend auprès de Pie IX. — L'archevêque retire sa sentence. — Un mandement rentré de Mgr Dupanloup. — Ce qu'était Donoso Cortès.

La querelle des classiques s'était terminée le 2 octobre par la note un peu vive, bien qu'atténuée, de Du Lac dans l'*Univers*. Quelques semaines après, Louis Veuillot perdait sa femme, Mathilde, enlevée par une péritonite à la suite de la naissance de Madeleine, leur sixième fille. Il la prépara lui-même et lui dit que son confesseur, l'abbé Laine, « allait lui apporter le bon Dieu. — Quel bonheur, lui dit-elle, quoi ! Dieu viendrait ici ! — Sur-le-champ elle appela ses servantes : Préparez tout : le bon Dieu va venir. » Elle ne se croyait pas si proche de sa fin. C'est quand elle fut administrée qu'elle comprit. Elle appela son mari et lui dit : « Bénissons le bon Dieu... Toi, sans doute, tu pourras te... remarier... Ce sont mes pauvres petites filles... » — « Je voulus, raconte Louis Veuillot, la rassurer au moins sur ce point et je lui dis qu'en tout cas nos filles n'auraient point d'autre mère. J'éprouvai une sorte de joie à faire ce serment. »

Tout le monde se souvient des pages admirables qu'il a consacrées à cette sainte âme dans *Çà et Là*. Au lendemain de cette mort, il reçut de Mgr Parisis une lettre qui lui arracha de douces larmes (25 novembre 1852), et cette autre qui lui alla plus au cœur encore, de Montalembert :

Malgré tout ce qui nous sépare en ce moment, vous ne sauriez douter de la profonde et fraternelle compassion que m'inspire votre malheur. Il a plu au Seigneur de vous infliger la plus cruelle épreuve qui puisse atteindre un chrétien ici-bas. Mais il lui a plu aussi de vous donner la force et la consolation qu'il réserve aux soldats intrépides de sa cause. Bien des voix vont lui demander d'étendre sa droite sur vos pauvres enfants et d'inonder de ses grâces votre cœur désolé. Vous me permettrez d'y joindre la mienne et de vous offrir comme autrefois et plus que jamais l'assurance de ma cordiale sympathie.

CH. DE MONTALEMBERT.

Louis Veuillot en fut très touché, et répondit. Nous n'avons point sa lettre, mais le grand orateur catholique le remercia de ses « paroles si chrétiennes » en lui transmettant un mot très affectueux de Mme de Montalembert qui était alors à Bruxelles. Si les esprits étaient « séparés », les cœurs demeuraient unis, et rien n'émeut l'âme comme ces délicatesses chrétiennes de la charité entre deux adversaires aussi résolus.

I. — Le recueillement, le silence et le calme devaient accompagner une si grande douleur, et Louis Veuillot en goûtait le charme attristé quand un vicaire général d'Orléans, l'abbé Gaduel, jugea à propos d'attaquer dans l'*Ami de la Religion* un volume de Donoso Cortès, l'*Essai sur le catholicisme, le socialisme et le libéralisme*, de la *Bibliothèque nouvelle*. C'est le rédacteur en chef de l'*Univers* qui avait eu l'idée de former dans une suite d'ouvrages une apologie complète du catholicisme : « Nous voulons, disait-il dans le *prospectus*, par des livres consciencieux et mis à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, aplanir l'effrayant amas de préjugés, de mensonges, que trois siècles ont élevés entre les regards de l'homme et les œuvres de Dieu. Nous voulons dégager de l'histoire les véritables enseignements qu'elle donne, de la science les véritables conclusions auxquelles elle conduit, et qui ne sont point celles que l'esprit de doute et de négation prétend avoir obtenues. » L'entreprise était d'un homme qui voit de haut et de loin, elle était louable et méritait tous les encouragements ; mais elle avait été conçue, elle était dirigée par un laïque, ou plutôt par un certain laïque qui ne plaisait point à l'évêché d'Orléans.

Ce fut la grande raison pour laquelle l'abbé Gaduel découvrit que l'ouvrage de Donoso Cortès fourmillait d' « erreurs théologiques et philoso-

phiques. » On devine que Louis Veuillot surtout était visé derrière le célèbre écrivain espagnol. C'est lui qui était « trithéiste, baïaniste, un peu fataliste, un peu lamennaisien, » et encore autre chose. La dernière hérésie dont il était accusé, « la fleur du bouquet, dit plaisamment le brillant polémiste, est le *pseudo-traditionalisme*. Terrible chose que d'apprendre un matin, au sortir de la messe, qu'on est pseudo-traditionaliste ! Le lecteur se peindra notre émotion. »

Cette polémique est éblouissante d'esprit. D'abord il dénonce dans les articles de l'abbé Gaduel « le dessein vaste et magnifique mené avec beaucoup d'ardeur par un athlète encore peu connu, M. l'abbé Cognat, principal rédacteur de l'*Ami de la Religion*. » Puis il fait le procès de plusieurs abbés journalistes très infirmes de « style, de doctrine et de tenue, » et le portrait de l'abbé Gaduel lui-même :

> Il n'a pas l'impétuosité cassante et malapprise de ses alliés. Tout au contraire il est grave et solennel : il ne marche que remparé de vingt traités de théologie qui traînent sur ses marges, Witasse de ci, Billuart de là, et d'autres tout autour. Dans ce majestueux appareil, il cherche bien le mot pour rire, faisant son possible pour égayer d'un peu de raillerie son aride matière ; mais rien ne dépasse la limite : une gaieté de professeur, une épigramme de casuiste ; puis tout de suite Witasse, Billuart et les Conciles, et jamais d'injures. C'est pourquoi nous lui répondons, heureux de pouvoir nous défendre sans avoir rien d'extrême à lui dire.

Très jolie ensuite l'histoire du P. Caffaro, un bon religieux qui s'était avisé un jour de plaider en faveur du théâtre, — où il n'avait jamais mis les pieds, — parce qu'il *s'en était fait une idée* à lui. Bossuet lui démontra que *son idée* était fausse « et que sa thèse et ses textes n'étaient pas en situation. » — « Voilà les mésaventures des théologiens qui veulent parler de ce qui se passe dans la rue sans sortir de leurs bibliothèques. Ils ouvrent des livres : ils devraient ouvrir la fenêtre. »

La polémique se prolongea tout un mois, jusqu'au 1er février. Jamais peut-être Louis Veuillot ne fut plus étincelant et de plus belle humeur. Comme il peint cette « animosité » contre certains laïques, « étrange chez un prêtre, » où l'on est tenté de voir « ou un de ces travers d'esprit qui ne sont susceptibles d'aucun redressement, ou un de ces travers de cœur qu'il faut souffrir en silence ! » Il ne manque pas non plus d'apporter ses autorités : Bossuet : « Quand un homme que l'on croit du monde, simplement et sans affectation, propose de bonne foi ce qu'il sent de Dieu en lui-même ; quand il ferme la bouche à un libertin qui fait vanité de vice ou qui raille impudemment les choses sacrées, qu'une telle conversation a de force pour réveiller le goût des biens éternels ! » Bourdaloue, qui fait une obligation de défendre « les intérêts de Dieu » sous peine de « la damnation éternelle » ; Mgr Parisis, qui déclare que « le journalisme religieux est une sorte d'apostolat » exercé par des laïques depuis saint Justin jusqu'à de Maistre et Chateaubriand ; Mgr Dupanloup même qui écrivait en 1848 : « Nous rendons un profond et sympathique hommage à tous ceux de nos amis qui, depuis longtemps déjà, descendent chaque matin dans la lice pour défendre les intérêts de l'Eglise : nous proclamons avec joie notre admiration pour cette infatigable vaillance d'esprit, pour ce courage de cœur sans cesse renaissant... » A cette époque, Louis Veuillot n'était pas encore exclu du nombre de ses amis.

Enfin il annonce que la *Bibliothèque nouvelle* va cesser ses publications. C'était une œuvre utile. A M. l'abbé Gaduel de la reprendre, « sa mauvaise humeur passée : »

> Nous lui offrons l'idée, le titre, le plan approuvé par plusieurs éminents prélats. Exécuté par lui, ce plan sera sans danger. Il y emploiera M. l'abbé Cognat et les autres rédacteurs de l'*Ami de la Religion* et tout ce qu'il pourra trouver d'écrivains exacts, orthodoxes et purs. Nous ne demandons pas l'honneur d'être admis dans cette élite. Nous ne faisons qu'une condition : c'est que le particularisme, qui est banni de Rome, et l'ennui, qui bannit les lecteurs, ne se glissent point dans la collection [1].

Là-dessus Louis Veuillot partit pour Rome le 1er février 1853, non pas, comme l'a dit l'historien de Mgr Dupanloup, parce qu' « il sentait venir l'orage soulevé par lui, » — il le croyait passé, — mais parce qu'il n'avait pas vu Rome depuis sa conversion et que « depuis surtout son terrible malheur, il avait besoin d'aller se reposer là [2]. »

Il laissait les polémiques retentissantes pour renouveler « son ancien vœu de servage à saint Pierre et à ses œuvres, » et se réjouissait de revoir la basilique du prince des apôtres : « Un premier voyage m'a bien réussi : je suis revenu chrétien ; si je pouvais revenir saint, cette fois ! » Il partait avec l'évêque d'Amiens qui portait au Pape les décrets de son Concile où l'*Univers* « n'était pas écrasé, » et il avait pris sa décision soudain, le jour même du départ.

Le 10 février, l'abbé Gaduel le déférait à Mgr Sibour, archevêque de Paris, par une longue lettre où il exposait les crimes du rédacteur en chef de l'*Univers*. L'*Essai* de Donoso Cortès avait été publié « sans approbation. » Le théologien y avait « noté et recueilli les erreurs les plus considérables. » Il les avait signalées et Louis Veuillot avait répondu en des articles « empreints de tous les traits de la satire et de toutes les violences de la colère, » le représentant « comme un ennemi de Rome. » Ces articles, il les déférait

> Comme injurieux,
> Comme diffamatoires,
> Comme scandaleux.
> Et je vous les défère à vous, Monseigneur,
> Parce que l'auteur est votre diocésain,
> Parce que le journal où ils ont été publiés s'imprime dans votre diocèse,

[1] *Mélanges*, 2e série, t. I.
[2] Lettre à M. le comte de la Tour, 1er février 1853.

Et parce que la cause dont il s'agit ici n'étant pas de celles que le droit appelle *majeures,* c'est à votre tribunal qu'elle doit ressortir en première instance.

Le plan était bien concerté. Il s'agissait toujours de faire tomber l'*Univers*. Il avait résisté à l'orage des classiques, mais cette fois il succomberait, Louis Veuillot ayant « insulté » un vicaire général d'Orléans. Les évêques ne pouvaient manquer d'adhérer au jugement de Mgr Sibour.

Une semaine après, en effet, le 17 février, l'archevêque de Paris par une ordonnance interdisait la lecture de l'*Univers* à ses communautés religieuses et à ses prêtres, et défendait à ceux-ci sous peine de suspense d'y écrire et de concourir en aucune manière à sa rédaction. Il défendait en outre à l'*Univers* « et aux autres journaux religieux, aussi bien qu'aux revues catholiques qui s'impriment dans le diocèse, de reproduire dans leur rédaction, en manière de qualificatifs injurieux, les termes d'*ultramontains* et de *gallicans*. » Les motifs, très longs et très véhéments, étaient en partie empruntés à la plainte de l'abbé Gaduel. Enfin les rédacteurs de l'*Univers* étaient menacés d'excommunication s'ils se permettaient de *discuter* cet acte archiépiscopal.

Ils s'en gardèrent et se contentèrent d'accuser réception, en remerciant Mgr Sibour « d'avoir bien voulu réserver leur droit de recours au tribunal sacré du Chef visible de l'Eglise. » Leur rédacteur en chef était parti à Rome le 1er février, sans que rien pût lui faire prévoir l'accusation qui serait portée contre lui : « Là il recevra en même temps la nouvelle de son accusation et sa condamnation. Là aussi il lui sera facile de connaître avec certitude quels devoirs cette condamnation lui impose ; et quels que soient ces devoirs, on peut être assuré qu'il les remplira. En attendant la détermination qu'il croira devoir prendre, nous continuerons nos travaux... »

Et ils continuèrent. Mais Louis Veuillot était informé jour par jour de ce qui se tramait contre lui. Le 8, son frère lui mande que l'*Univers* est menacé d'une manifestation collective des évêques, mais c'est un bruit sans fondement. Toutefois on espère trouver dix ou douze prélats qui interdiraient le journal dans leurs diocèses. « Les abbés que l'on voit dans la *Gazette* aux jours d'orage commencent à paraître. L'évêque d'Orléans est à Paris depuis quatre jours et fatigue les chevaux. La *Gazette* constate sa présence d'un air triomphant. Nous savons ce que cela veut dire... On veut, nous rapporte-t-on, frapper sérieusement l'*Univers* afin de donner un bon avis à Rome. »

Le 12 février : « Frère, te voilà déféré à l'archevêque de Paris. Je présume que Mgr Dupanloup n'a point passé huit jours ici sans voir ton juge... Gaduel me notifie le parti auquel il s'est arrêté... Le cardinal Gousset dit que l'acte de Gaduel n'a pas d'importance ; le nonce assure n'en pas comprendre le but. »

Le 17, on recevait à l'*Univers* une circulaire de Mgr Guibert, évêque de Viviers, qui appuyait les accusations des ennemis du journal. Datée du 2 février, elle avait dû se revêtir de l'approbation de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, supérieur de la Congrégation des Oblats, à laquelle appartient l'évêque de Viviers, de là ce long retard. Mais on y recevait aussi l'ordonnance de Mgr Sibour.

L'*Univers* publia la circulaire de Mgr Guibert le 18 et l'ordonnance de l'archevêque de Paris le 20. Celle-ci était tellement violente que les évêques s'arrêtèrent, inquiets.

Le cardinal Gousset renvoya l'*Ami de la Religion ;* le cardinal Donnet de Bordeaux faisait dire à l'*Univers* qu'il n'était pas contre le journal, qui rendait des services et méritait de vivre. Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, disait à un prélat : « Vous avez tort de prétendre que Rome empiète sur nos droits. Il faut que nous nous rangions du côté du Pape, comme nous voulons que nos curés se rangent autour de nous. » A l'archevêché de Paris, racontait l'abbé de la Bouillerie, la position n'était plus tenable. « Ils veulent tuer l'*Univers*, contait à M. Segrétain M. Curnier, neveu de l'archevêque. C'est un parti pris depuis longtemps et rien ne les arrêtera. Je ne comprends rien à leur passion. » — « Cette ordonnance est une indignité, » affirmait le Nonce. — « Messieurs, s'était écrié Mgr Parisis en plein dîner ecclésiastique à Saint-Omer, l'archevêque de Paris vient de donner un scandale. »

L'évêque d'Orléans, qui était au fond du débat, agissait en dessous, mais ne paraissait pas. Il poussait Mgr Sibour, esprit faible, exalté et violent, qui peut-être ne voyait pas où on le menait. Car c'était une levée de boucliers déguisée contre Rome. Ce que rêvait Mgr Sibour c'était l'autorité complète sur toute la presse religieuse de Paris et par là-même sur toute la presse religieuse de France. Il eût été ainsi un petit Pape français, réglant et gouvernant l'Eglise de France à son gré. N'espérant point agir sur la presse des mécréants qui lui échappait pleinement, et qui lui prodiguait d'ironiques éloges dans cette campagne contre l'*Univers*, du moins il pourrait régenter les écrivains catholiques, leur imprimer sa direction, leur imposer ses idées, sa ligne de conduite, et comme il subissait la direction et les idées de l'évêque d'Orléans, c'est celui-ci qui, en fait, serait le seul inspirateur et gouverneur de l'idée religieuse en France. Qu'on se rappelle en outre que la plupart des tenants de son école professaient que l'Index n'obligeait pas en France, et l'on verra qu'il ne serait plus resté qu'un Index, celui de Mgr Sibour et de Mgr Dupanloup, condamnant à l'aide des lumières de l'abbé Gaduel des ouvrages trouvés à Rome irréprochables, tout imprégnés de saine doctrine. Tel était le danger.

II. — Cependant Louis Veuillot à Rome ignorait encore la teneur de l'ordonnance. Le 23 il écrivait à son frère : « L'évêque d'Orléans est en mauvaise odeur près du maître et son ami ne l'est pas moins. » Le 25, il recevait une audience

de Pie IX et il en était ravi. Il avait dit au Pape qu'il n'était pas venu à Rome depuis sa conversion, il y avait quinze ans. — « Oui, vous êtes venu pour le baptême, répondit avec grâce le Pontife, et maintenant vous venez pour la confirmation. — Précisément, Très Saint Père... Vous savez quelle œuvre je fais : cette œuvre est combattue. Je viens la mettre à vos pieds... »

Et il exposa son œuvre. Pie IX approuva, encouragea, donna des conseils. Il n'acceptait pas les agissements de Paris, mais il ne pouvait le dire, ayant trop grand souci de sauvegarder l'autorité des évêques. « L'Esprit-Saint a placé les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu ; » il rappela ce principe. « Soyez prudents, évitez les querelles. Lorsqu'un évêque écrira quelque chose qui vous semblera singulier, laissez passer cela. Les évêques sont un corps respectable. En France les évêques sont bons. — Oui, Saint Père, ceux qui vous aiment ! » — Le Pape sourit, puis il reprit : « *Dupanloupe* lui-même est un bon évêque. Il a de la vivacité, vous aussi. Vous autres, Français, vous voulez que tout se fasse immédiatement. Vous ne savez pas supporter un obstacle. Soyez bien respectueux pour les évêques. »

Mais quand Louis Veuillot lui eut parlé du procès que lui faisait l'abbé Gaduel devant l'archevêque de Paris, il « haussa les épaules [1]. »

Le lendemain, il assista à la messe du Pape et communia de sa main. En rentrant à l'hôtel, il trouva la circulaire de l'évêque de Viviers, qui condamnait l'*Univers*. Il en fut d'autant plus contristé qu'après l'affaire des classiques Mgr Guibert lui avait dit : « J'ai signé la déclaration, mais sans aucune mauvaise intention contre le journal, je lui reconnais de grandes qualités et il rend de grands services. » Mais il n'était pas homme à s'abandonner. D'ailleurs ses amis de France lui relevaient le courage et lui faisaient dire par M. Eugène Veuillot : « Pas de faiblesse, sinon tout est perdu. S'il consent à l'appel en forme, je réponds du succès... Tenez haut et ferme votre drapeau : il s'agit de l'orthodoxie en France ! » L'évêque d'Amiens aussi lui rendait du cœur. Aussi mandait-il à son frère le 4 mars :

« Le P. Curci a reçu du Pape l'ordre de nous défendre dans la *Civiltà*. J'ai dit que c'était bien, mais pas assez. J'ai tenu très bon, très ferme : j'ai formellement annoncé aux diplomates que je ne voulais point de diplomatie, que nous voulions l'honneur ou la mort. On a compris que j'avais raison et que je n'entendrais pas raison... »

Mgr Fioramonti, secrétaire des lettres latines, lui annonça alors qu'il recevrait non pas un bref, mais une lettre, « par l'ordre et après révision du Pape qui aurait revu la minute. » En même temps, il envoyait à l'*Univers*, pour y être publiée, la lettre qu'il avait adressée la veille, le 3 mars, au secrétaire du Pape, pour lui exposer les contradictions auxquelles son journal était en butte. « On l'accusait, disait-il, de faire des ennemis à la religion par la manière dont il la défendait, d'empiéter sur les droits de l'épiscopat et d'aspirer à conduire l'Eglise. » Il « est impossible de continuer l'œuvre dans de pareilles conditions », et « puisqu'il se trouve à Rome », il tient à y prendre un avis décisif pour « tranquilliser sa conscience et celles de ses collaborateurs et lecteurs.

« La parole du Souverain Pontife, s'il daigne en prononcer une, sera ma loi ; quoi qu'il ordonne, j'obéirai immédiatement et avec allégresse. Ou je continuerai mes travaux en dépit de tous les obstacles, ou je les suspendrai sans le moindre murmure. Je serai convaincu que Dieu, exauçant ma prière, aura parlé par la bouche de Celui qu'il a institué pour régir son Eglise à jamais. Je garantis la même obéissance de la part de mes collaborateurs qui ne font qu'un avec moi, dans le sentiment que j'ai le bonheur d'exprimer ici [1]. »

Mais Mgr Fioramonti subissait d'autres influences. Le samedi 5 mars, il vint prendre des renseignement auprès du P. Rubillon : « Il lui demanda, pour entrer en conversation, si j'étais chrétien. » Le Jésuite le rassura et le laissa disposé... « à me donner des conseils de prudence et de modération. » L'évêque d'Amiens dans la journée se rendit au Quirinal « où cette *fleur des montagnes* s'épanouit, et il en trouva le parfum un peu plus doux [2]. »

Le dimanche 6 mars, les influences reviennent, le Saint-Père hésite, on l'a trouvé « chancelant. »

« Le fait est qu'on a de grandes incertitudes au Vatican, non pas sur la nécessité de nous faire justice, mais sur la manière. Pour trancher le mot, on a peur. Les gallicans se sont donné le mot, ils écrivent tous des lettres folles, dit-on : nos amis s'écrivent entre eux...

« Tout ce que l'on a fait jusqu'à présent, c'est d'écrire à l'archevêque pour lui demander de retirer sa sentence, en le menaçant de mon appel. Crois-tu qu'il retire sa sentence ? Il aimera mieux se la faire casser dans les mains... »

Le mardi 8 mars, Louis Veuillot constate que les affaires prennent un tour plus favorable. Le cardinal Antonelli lui a dit, en lui parlant de Mgr Sibour qui venait de déférer à Rome l'évêque de Moulins qui avait soutenu l'*Univers* dans une lettre à son clergé : « C'est détestable, cet *homme* ne calcule rien. » Aussi « Florimont lui-même se dessine agréablement [3]. »

C'est que Pie IX est acquis à la cause de l'*Univers*. Il a dit à un de ses intimes, en blâmant Mgr Sibour et Mgr Guibert : « Ils ne savent pas toute la peine qu'ils m'ont faite. J'aurais compris qu'on donnât un avertissement paternel aux rédacteurs de l'*Univers*, mais condamner avec une sévérité inouïe un journal qui, depuis vingt ans, défend la religion et le Saint-Siège avec le plus

[1] Lettre de Louis Veuillot à sa sœur, 25 février 1853.

[1] *Mélanges*, 2e série, t. I, p. 342.
[2] Lettre à son frère, dimanche soir 6 mars.
[3] Lettre à son frère, mardi 8 mars.

admirable dévouement, tandis que l'on ne trouve pas une parole de blâme pour les journaux irréligieux, pour des livres diaboliques ! C'est inconcevable, c'est inconcevable !... Evidemment j'ai quelque chose à faire et je le ferai ! » [1]

Ce qu'il ferait, il l'avait confié le 3 mars à l'évêque d'Amiens, Mgr de Salinis : trois « *petites choses* » d'abord. La première, *un bref* à Louis Veuillot pour l'engager à continuer son œuvre ; la seconde, *une lettre* à l'archevêque pour l'engager à rapporter son ordonnance ; la troisième, « l'*appel* que M. Veuillot peut interjeter. » Et il avait ajouté :

« Je nomme ces mesures *petites*, parce que je les compare à une mesure plus importante à laquelle je suis décidé : la publication d'une Encyclique. Elle est prête. J'y inscrirai un passage significatif relativement à l'affaire qui nous occupe...[2] »

Il fit revenir trois fois son secrétaire Mgr Fioramonti, lui corrigeant sa lettre et le forçant d'ajouter. Fioramonti insistait pour que le Pape ne se découvrît pas et « n'achevât pas du premier coup l'archevêque. » Pie IX répondait : « Mais le pauvre Veuillot ne sera pas content ! » — « Au moins, dit-il encore, n'oubliez pas de signer avec votre titre de secrétaire. »

« Le Pape nous aime et ne nous abandonnera pas, et cela sera public, mandait Louis Veuillot à son frère. Ici on le sait bien, et tout le monde le sait. Je le vois aux mines. Quelques-unes sont consternées. Les Borghèse, dévoués aux Dupanloup, daubent Paris et se récrient sur sa maladresse après avoir exalté son courage [3]. »

La lettre de Mgr Fioramonti est datée du 9 mars 1853.

« Il voudrait, lui dit-il, relever et raffermir son courage par la parole même du Souverain Pontife. » Du moins il le félicite du zèle avec lequel « il s'est voué à défendre la vérité catholique et le Siège apostolique. » Depuis de longues années qu'il rédige son journal religieux, il n'a eu d'autre souci que la doctrine catholique et les statuts de l'Eglise romaine. Son œuvre remarquable est mise en valeur par une plume admirable et éloquente, *præstanti stylo eloquentiaque*, « très propre à traiter les choses qui doivent être traitées au temps présent. » Aussi son journal est-il estimé en France et dans les autres pays. Cependant il ne plaît pas à tous les écrivains des autres journaux religieux « qui tiennent fortement à certains principes, à certains usages, à certaines coutumes. » — « Comme ils ne peuvent rejeter ouvertement ses doctrines, ils cherchent depuis longtemps ce qu'ils pourraient reprocher au rédacteur. Et ils ne trouvent rien à incriminer que son style et sa manière d'écrire. » Attaques regrettables qui jettent « des soupçons dans les esprits, et retardent misérablement la marche vers Rome. »

Toutefois il engage Louis Veuillot à user d'un langage modéré et empreint de douceur, pour s'attirer la bienveillance des lecteurs et mieux les pénétrer de l'excellence de la cause qu'il soutient. « Surtout pour vous-même et pour l'utilité de l'Eglise, évitez dans les questions libres d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. »

C'était bien la note juste. Le secrétaire de Pie IX terminait sa lettre par ces paroles pleines d'espérance :

> Quoique les divisions et les ressentiments qui se sont produits paraissent avoir atteint un certain degré de gravité et soient maintenant un obstacle à votre journal religieux, je ne parviendrai jamais cependant à me persuader que cela puisse être durable. Loin de là, j'ai la confiance que ceux qui pour le moment vous sont contraires, seront bientôt unanimes à louer le talent et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le Siège apostolique.

III. — L'*Univers* publia à la fois la lettre de Louis Veuillot et celle de Mgr Fioramonti : elles obtinrent un succès considérable dans le public. Mgr Sibour en fut à la fois renversé et irrité : « N'importe, s'écria-t-il, je l'emporterai ! » Les menaces des hommes violents demeurent sans effet. Une lettre du cardinal Antonelli vint lui préciser la gravité de sa situation, et l'engager à retirer de lui-même son ordonnance. Il se cabra d'abord, et chargea les abbés Cognat et Darboy de rédiger un long mémoire justificatif. Alors Mgr de Salinis, comprenant qu'il y avait avantage à ne point exaspérer sa susceptibilité, conseilla à Louis Veuillot de lui écrire lui-même pour lui demander simplement, sans protestation de soumission, le retrait de son acte public : « Faites-le pour la paix religieuse ! — C'est impossible, répliqua le publiciste. — Le Saint-Père le désire et même le demande. »

Il se soumit un peu malgré lui, et rédigea la lettre réclamée, le 22 mars. Il en envoie le brouillon à son frère en ajoutant : « Peu de journées m'ont paru aussi sombres. Elles ne sont pas lumineuses ici pourtant ! Cette besogne achevée je suis allé me consoler en montant à genoux la *Scala Santa*. C'était le moment. Je me flatte cependant que ma lettre ne vous paraîtra pas trop humiliée ; mais elle existe et c'est déjà trop, car nous avons en présence un homme qui ne paraît point chargé de scrupules. »

Le soir il la porta au Vatican avec Mgr de Ségur. Elle était accompagnée d'un mot, ou plutôt d'une prière pour le Saint-Père : « Je supplie Votre Sainteté de se souvenir que Mgr l'archevêque de Paris, près de qui je fais cette démarche, m'a frappé injustement et qu'à l'heure qu'il est, la sentence par laquelle il est venu m'atteindre jusqu'à vos pieds pèse encore sur ma liberté et sur mon honneur. »

Sa lettre à Mgr Sibour, très digne et très mesurée, n'était pas d'un suppliant. Il disait qu'il en avait appelé au Pape, de l'ordonnance du 17 février.

[1] *Vie de Mgr de Salinis*, par M. l'abbé de Ladoue.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Louis Veuillot, 10 mars.

Mais, Monseigneur, ajoutait-il, il n'est point d'espérance qui puisse me consoler d'avoir à poursuivre un pareil procès. Je hais ce bruit dont les fidèles s'alarment, je souffre d'ajouter aux soucis du Saint-Père, je gémis d'être en lutte contre mon évêque ; enfin, Monseigneur, je pense que vous pourriez tout terminer d'un mot, anéantir mon projet en retirant votre sentence, et, avant d'aller plus loin, j'en appelle de vous à vous-même.

On ne blâme que certaines paroles ; l'évêque lui-même a loué les doctrines. « Il n'y a donc ici qu'une question de mesure. Vous voulez que la discussion soit prudente et le langage réservé. »

Mais s'il repousse « de toutes ses forces l'accusation insupportable d'avoir été le contempteur de l'autorité des évêques et le calomniateur de leur foi, — mot dont il ne cessera de demander justice à Dieu, — il s'efforcera toutefois d'ôter l'ombre même du prétexte le plus léger à toute plainte de ce genre. » C'est « le strict devoir d'un chrétien. »

Je crois fermement n'être point coupable des fautes énormes, des véritables crimes dont vous m'accusez et dont je ne pourrais me laver, si je les avais commis, que par une confession publique et par un éternel silence ; mais j'accomplis un devoir de chrétien, un acte de respect et de piété filiale envers mon évêque.

Je vois les ennemis de la religion se réjouir et espérer beaucoup des divisions qui se sont manifestées à l'occasion de votre sentence ; les faibles se scandalisent, le trouble nous envahit ; je fais le seul effort qui soit en mon pouvoir pour procurer la fin prompte et pacifique d'une lutte où de plus grands intérêts que les miens sont engagés.

— Je ne sais pas, dit le cardinal Antonelli au cardinal Fornari, si la lettre de M. Veuillot plaira beaucoup à l'Archevêque, mais elle nous convient, et c'est tout ce qu'il faut.

Ce qu'ignorait alors Louis Veuillot, — mais il le connut bientôt, — c'est que Mgr Sibour avait écrit lui-même à la cour de Rome, pour solliciter cette lettre qui ouvrait une porte à l'accommodement.

Le rédacteur en chef de l'*Univers* demeurait inquiet au sujet du *Mémoire* préparé à l'archevêché contre son journal ; il soupçonnait qu'on se servirait de phrases tronquées, détachées des circonstances ou falsifiées : « Je sais bien quels procédés ils emploient, répondit le cardinal, et je n'ignore pas quelles sont les exigences d'un journal. C'est ce que je ne cesse de dire aux évêques français qui vous sont contraires. Les rédacteurs de l'*Univers* ne font pas un article comme nous faisons une encyclique... Qu'importe qu'il leur échappe quelques inexactitudes ou quelques vivacités ! Voyez le bien qu'ils font, songez aux services qu'ils rendent. Ils parlaient quand vous vous taisiez tous ; ils sont tels qu'ils étaient quand vous les approuviez. Comment ! on insulte le Pape, on insulte l'Eglise, on insulte Dieu, on calomnie la foi, on corrompt les mœurs par des milliers d'écrits détestables : vous n'ouvrez pas la bouche. On se moque d'un abbé ridicule : vous voilà en feu !... Mais *fa niente*, le mémoire de Paris arrivera trop tard. L'encyclique a paru, le Pape ne se dédira point. Soyez convaincu que tout cela tombera et sans bruit. »

Le fin et pondéré cardinal mettait le doigt sur la plaie qui a bien toujours été un peu la plaie du clergé français. Il est permis en effet de trouver étrange qu'en dépit des préceptes d'Horace, des hommes violents de caractère et d'actes aient reproché d'être excessifs à des hommes comme Louis Veuillot, qui ne faisaient point profession de douceur sans doute, mais qui en somme n'excédaient qu'en paroles — quand ils excédaient. Car il n'est point prouvé du tout que les ripostes à l'abbé Gaduel aient dépassé les limites de la polémique de bon aloi. Leur grand tort c'est d'être trop spirituelles. L'auteur n'a pas su ni voulu se défendre de traits d'esprit assurés et victorieux, il a donné pleine carrière à sa verve merveilleuse, où est le mal ? Mais il a fait rire aux dépens d'un vicaire général qui n'a point fait le départ entre sa personne et sa théologie, — encore que celle-ci, nous le verrons, manquât de doctrine solide. Tout cela se résout dans une petite question de susceptibilité. Comme il s'agissait d'un catholique notoire, l'abbé Gaduel se crut le droit de manquer de patience à son endroit, et de l'exterminer. Que de prêtres, semblables au vicaire général d'Orléans, très tolérants pour les anticléricaux qui les foulent, les méprisent même, se rattrapent sur les catholiques convaincus qui sont à leur dévotion, et qui, ils le savent, leur demeureront fidèles par principe, malgré toutes les persécutions ! Louis Veuillot, parce qu'il était dévoué à l'Eglise, méritait toutes les avanies — et l'on ne se faisait pas faute de l'en combler, — et ce traitement de faveur lui venait de certains catholiques, ou même de certains évêques qui après l'avoir frappé d'ordonnances injustes en sa qualité de chrétien s'empressaient de courir serrer la main à des hommes comme M. Cousin ou M. Thiers qui le matin même avaient prononcé un discours ou écrit un chapitre philosophique contre l'Eglise. Et quand Louis Veuillot redressait les erreurs de ces hommes par ailleurs distingués, ou les persiflait avec cette maîtrise flagellante qui était son don, aussitôt des visages navrés se voilaient et l'on entendait répéter : « Il les éloigne ; ils ne demandaient qu'à revenir à l'Eglise et il leur barre le chemin ! »

La théologie cependant veut que nos amis nous soient plus *proches* que nos ennemis, et que nous nous défendions contre ceux-ci. Que de forces perdues avec cette tactique déplorable, ces procédés de fraternité hostile ! Et que de bien accompli si tous ces admirables talents, au lieu de s'entre-déchirer, s'étaient portés ensemble sur l'ennemi commun ! Grande leçon placée à l'entrée de l'avenir, comme un phare pour l'éclairer. Puisse-t-elle être comprise !

L'Encyclique annoncée, datée du 21 mars 1853, parvint à Mgr Sibour le 8 avril. C'est la fameuse Encyclique *Inter multiplices*, qui est comme la charte des journalistes catholiques.

Elle prescrivait aux évêques de combattre « les

livres et les journaux empoisonnés » qui ruinent la foi des fidèles, et, — ainsi que le Souverain Pontife le demandait quatre ans auparavant, — « de ne rien négliger pour engager les hommes éminents par le talent et la saine doctrine, à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs qui se propagent. »

C'est pourquoi, nous vous le demandons avec instance, veuillez favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des lettres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité.

Votre charité et votre sollicitude épiscopale devront donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques, animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité catholique avec un soin attentif et avec savoir. Que si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, vous devez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence.

Le même jour 8 avril, Mgr Sibour faisait remettre aux rédacteurs de l'*Univers*, à Paris, par M. l'abbé Dedone, un document public par lequel il déclarait « lever spontanément les défenses portées dans son ordonnance du 17 février 1853. »

Cet acte était digne de la grande foi de l'archevêque.

Le lendemain, l'*Univers* publiait une note reconnaissante où il affirmait son désir « de n'user qu'avec sagesse de la liberté qui lui était laissée. » — « Ayant toujours présentes les règles qui nous ont été tracées, nous devons surtout nous attacher à éviter tout ce qui pourrait paraître contraire à cette modération chrétienne qui n'exclut pas la défense libre, franche, énergique de la vérité... Nous aurons surtout la consolation d'obéir à notre archevêque... » Ces sentiments, était-il ajouté, sont aussi ceux de Louis Veuillot « qui est encore à Rome. »

Tout cela était certainement sincère ; mais les rédacteurs de l'*Univers* ne se défendaient point de se rappeler le passé, tout récent, où ils avaient été frappés déjà, ni de garder quelque inquiétude pour l'avenir. En 1850 (31 août), ils avaient reçu un premier avertissement pour une polémique trop ardente contre l'*Ordre* et M. de Chambolle, ainsi que pour un blâme infligé dans le journal au *Dictionnaire universel* de Bouillet, approuvé par l'archevêque de Paris. Or ce dictionnaire fut mis à l'Index en 1852. En 1851, Louis Veuillot avait attaqué très vivement M. de Girardin, qui dans la *Presse* réclamait la liberté illimitée et prétendait que sa haine du cléricalisme prouvait son respect pour la religion. Le rédacteur en chef de l'*Univers* le malmena d'importance et fit de lui un portrait buriné pour les siècles. L'archevêque de Paris, qui paraissait avoir la spécialité de défendre les laïcs libres-penseurs contre les laïcs catholiques, manda Louis Veuillot et lui servit le thème habituel des libéraux : « Vous avez trop d'ardeur, vous manquez de charité. Nous autres catholiques, nous devons tout souffrir de nos adversaires et ne leur parler jamais qu'avec douceur et modération, comme faisait saint Augustin. La polémique contre M. de Girardin est surtout déplorable. Elle irrite profondément non seulement vos amis qui trouvent que vous avez passé toute mesure, mais encore les masses... [1] » Il voulait même que le rude polémiste adressât des excuses au rédacteur en chef de la *Presse*. Celui-ci se prévalut tellement des promesses de l'archevêque qu'il annonça qu'un second avertissement allait frapper l'*Univers*. Il fallut toute cette outrecuidance pour empêcher Mgr Sibour de sévir. (1er octobre 1851).

Quand du Lac et Eugène Veuillot se présentèrent à l'archevêché pour remercier le prélat, ce même jour 9 avril, tous ces souvenirs leur revenaient à la mémoire. Ils entendirent encore le même discours. L'*Univers* devait être sous la dépendance, exprimer les idées de l'archevêque. Ils répondirent simplement qu'ils n'auraient garde d'oublier les conseils de Mgr Fioramonti.

— Il vous a dit la même chose que moi, fit-il avec chaleur. Il vous conseille la modération, je vous la conseille aussi. Il faut éviter les questions qui irritent... N'oubliez pas la maxime : *In dubiis libertas*... Mais surtout, *Caritas ! Caritas !*

On parla du retour prochain de Louis Veuillot, l'archevêque témoigna qu'il serait heureux de le recevoir : « Le père aime particulièrement ses enfants qui lui ont donné le plus de... de... de préoccupations, car la raison peut obliger à frapper, mais le cœur d'un père ne se ferme jamais. »

L'entrevue fut donc gênée.

Pendant ce temps, à Rome on s'inquiétait : Mgr Sibour avait-il tenu compte des avis du cardinal Antonelli et des graves leçons de l'Encyclique ? Son acte provoqua une grande joie. Les Anglais catholiques surtout étaient ravis : « Nous avons là un bon et fier argument contre les protestants, disaient-ils ; quand ils nous opposeront nos divisions, nous répondrons : « Nous avons un juge, nous. Quand il parle, tout se soumet. » Louis Veuillot se hâta d'écrire à l'archevêque une lettre où respirait un plus grand abandon, encore qu'il n'oubliât point les lois de la prudence. Il la montra dans son audience de congé (18 avril) au Pape qui en fut fort content, et qui vanta beaucoup l'acte fénelonien de l'archevêque : — « Très Saint Père, lui dit Louis Veuillot, cela prouve deux choses : 1° le bon cœur de l'archevêque ; 2° l'impossibilité absolue de résister, et de ne pas obéir immédiatement. Une résistance ne serait pas téméraire, elle serait ridicule. — *Si ! Si !* — Il m'a dit que nous étions de bons enfants. Il a posé la

[1] *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, t. II, p. 449-450.

main sur ma tête. Je lui ai embrassé les genoux : il m'a appelé son fils [1]. »

La rédaction de l'*Univers* se rendit tout entière à Notre-Dame des Victoires.

Toutefois la question de fond n'était pas résolue, celle du droit de l'archevêque de Paris sur les journaux qui s'impriment à Paris. Louis Veuillot le comprit surtout quand il fit sa visite à Mgr Sibour, à son retour à Paris. Cependant pour le moment la querelle paraissait apaisée et il mande à Mgr de Salinis l'accueil chaud qui lui est fait, grâce à la lettre de Rome que le Pape avait si fort approuvée : « Monseigneur m'a dit que cette lettre effaçait le passé et m'a ouvert ses bras. Je m'y suis jeté. Après cela, les explications se sont trouvées faciles; quand la conversation touchait à quelque point scabreux, je disais : *C'est le passé.* En somme la séance, malgré un petit côté comique, a été bonne; et il ne faudrait pas trop s'étonner si un de ces jours je me trouvais à table à l'archevêché, demandant de l'eau à M. Cognat et offrant du vin à M. Gaduel. *Vanitas vanitatum*, et tout n'est que vanité, hormis l'Encyclique et l'amitié de l'évêque d'Amiens. »

En dépit de ce ton plaisant, et le célèbre publiciste ne l'ignoraitpas, la querelle n'était qu'endormie. Montalembert, de Falloux et tous les libéraux appuyaient Mgr Sibour et Mgr Dupanloup. Le gouvernement était resté neutre, mais on sentait que l'empereur penchait en faveur de Louis Veuillot. L'entourage de l'archevêque de Paris, MM. Darboy, Bautain, Coquand, Lequeux n'en prirent pas volontiers leur parti. Mgr Maret s'en montrait « triste et désolé », parce que, disait-il, le triomphe de l'*Univers* et l'adoption de ses doctrines vont présenter le catholicisme aux indifférents et aux ennemis sous un jour bien peu favorable. Mgr Dupanloup, pour venger son vicaire général, avait préparé un coup d'éclat, un mandement qui s'imprimait et dont Eugène Veuillot put lire une partie. Il en informe son frère le 20 avril, avec cette appréciation : « Il s'y trouve, selon la coutume, un cliquetis fatigant d'exclamations, d'interjections, d'appels furieux à la modération. Le but, — c'est-à-dire le prétexte, — est de justifier « l'ancienne Eglise de France » qu'il faut absolument que nous ayons insultée. Après avoir beaucoup affirmé sans fournir la moindre preuve, Mgr Dupanloup se jette dans l'apostrophe et t'attaque directement. C'est là où brille sa charité. Il s'indigne de ton appel au Pape, il proteste contre tes lettres, il a presque envie de rire en songeant que tu as pu demander à Rome de parler, et croire qu'elle parlerait. »

Mais Rome avait parlé. L'évêque d'Orléans n'osa publier son mandement. Il ne le détruisit pas toutefois, comme il l'aurait dû, et nous le retrouverons trois ans plus tard.

L'année suivante, le lendemain de la béatification de la bergère de Pibrac, Germaine Cousin, la députation ecclésiastique de Toulouse offrait à Pie IX magnifiquement reliée la *Vie de la Bienheureuse*, par Louis Veuillot. — « Ah ! Louis Veuillot ! fit le Pape en souriant. Puis après un moment de silence il ajouta avec une bonhomie réjouie et charmante, *il est tranquille à présent !* »

Cette tranquillité ne devait pas être de longue durée.

IV. — Il n'est pas sans intérêt de suivre l'*Essai* de Donoso Cortès où l'abbé Gaduel avait découvert « une multitude d'erreurs. » Son auteur demanda lui-même qu'il fût examiné à Rome, et Pie IX ordonna aux rédacteurs de la *Civiltà* de l'étudier. « Ils en admirèrent l'esprit, la doctrine, la solidité. » Quant aux critiques de l'abbé Gaduel, ils déclarèrent qu'elles étaient sans fondement. Ou le sens lui avait échappé, ou il se retrouvait absolument le même dans les plus illustres docteurs : « L'unique tort de Donoso Cortès, ajoutaient-ils, si l'on peut appeler cela un tort, c'est d'avoir employé des expressions ou des manières de parler qui s'éloignent quelquefois des locutions *aujourd'hui* en usage dans l'enseignement des écoles, locutions plus familières au savant professeur d'Orléans que celles dont on se servait dans l'antiquité chrétienne [1]. »

[1] *Ibid.*, p. 565-570.

[1] L'abbé Gaduel jouait de malheur. Cette année-là (1852), sur la demande de Mgr Dupanloup, il avait composé un *Mémoire sur le droit coutumier*, avec ce titre exact : *Sur la situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier, Mémoire adressé à l'épiscopat.* Un jour deux séminaristes d'Orléans se rendant aux bains de mer et passant par Nantes, entrèrent chez le libraire Mazeau qui avait le dépôt de cet ouvrage. Le libraire leur offre le *Mémoire.* Ils feuillettent le volume et tout à coup s'entredisent : « Tiens ! voilà les pages qu'on me faisait copier au Grand Séminaire ! » Ce *Mémoire* peu après était réfuté par le cardinal Gousset, flétri par le Concile d'Amiens et finalement mis à l'Index. L'administration diocésaine d'Orléans redemanda à Mazeau ses exemplaires.

Pendant le Concile, le même abbé Gaduel publia aussi une *Disquisitio moralis* dont le latin fit la joie de Louis Veuillot. Il en fit un pastiche des plus réjouissants. Ledit théologien, dit-il, « probait clairement et cléricalement que ladite *infallibilitas infaustissime (seu vera debilitas)* mettait les évêques infaillibilistes dans l'occasion de peccarer gravissimement en quatre façons pessissimes : 1° *contra veracitatem ;* 2° *contra fidem ;* 3° *contra justitiam ;* 4° *contra officium consulendi paci et unitati Ecclesiæ.* Etait-ce assez horrible et horrificant ? » Le P. Ballerini fut moins plaisant, mais plus dur. Il ne sait, dit-il, à qui doit être attribué *informis illa scriptiuncula, quæ tanta inscitia, insipientia, atque etiam insolentia scatet.*

Louis Veuillot l'a assez malmené dans *Rome et le Concile.* Dans le portrait qu'il en fait on sent poindre une vieille rancune : « Imaginez un rustre avec un air finaud qui se trompe lui-même à son air, en sorte qu'il pourrait bien être embarrassé de dire s'il est sincère ou s'il ne l'est pas. Le chapeau rabattu sur les yeux, la bouche dans son manteau plein de trous qu'il n'aperçoit pas... Les évêques s'amusent de ce plat théologico-macaronique, non cependant sans se trouver un peu insultés. Leurs reproches ne vont point à l'auteur. Tout le monde le nomme et tout le monde sourit. Il a déjà bondi sur les raquettes de la polémique ; son encrier renversé dans ces évolutions célèbres, a perdu tout ce qu'il pouvait contenir d'irritant. Mais on blâme ceux qui ont autorisé son extravagance. »

Il est vrai que son ami, l'abbé Rouquette, n'est guère plus tendre pour lui dans sa galerie de portraits des commensaux de Mgr Dupanloup : « Le plus causeur est ce petit homme aux lunettes épaisses qui raconte

Ils s'étonnaient qu'un laïque « possédât si pleinement l'économie de la science théologique et pénétrât d'une manière aussi sûre dans les mystères les plus élevés et dans les questions les plus délicates, » et comme il ne réclamait que des conseils, ils le prièrent de retoucher le style afin que l'expression de la doctrine « fût ramenée à des formes adoucies, de façon à rendre l'œuvre irréprébensible même pour les esprits les plus vétilleux, car il est des hommes qui ferment les yeux aux beautés les plus originales des grands écrivains et se font un plaisir de disséquer les moindres parties avec une sévérité qui va souvent jusqu'à l'injustice. »

Ce livre, c'est Louis Veuillot qui l'avait demandé au célèbre publiciste espagnol en 1850. Le manuscrit fut remis, sur sa requête, à un théologien français. Ce théologien était un homme à l'esprit large et éclairé. Après avoir lu l'ouvrage, « il nota les endroits qui laissaient trop de prise à une interprétation erronée et ceux où il trouvait une erreur manifeste. » — « Ses notes, dit Louis Veuillot, étaient rédigées comme si elles avaient dû n'être lues que de nous, avec une franchise et une brièveté voisines de la rudesse. En les envoyant à Donoso Cortès, nous le priâmes d'excuser cette brusquerie d'école. » Sa réponse est admirable : « Je ne suis pas même un écolier » en théologie, dit-il. « Seulement il m'arrive quelquefois de deviner juste quand je devine la solution de l'Eglise et voilà tout... Je suis toujours disposé à recevoir des leçons non seulement de l'Eglise dont la voix est la voix de Dieu, mais encore de tout homme savant qui voudra me faire l'aumône de ses lumières. Au reste, je ne trouve pas qu'il y ait de la brusquerie dans les notes de M...; ce que j'y trouve, c'est de la netteté et de la concision. Il doit être un esprit sobre, sage, étendu, réservé et profond. Il doit être bon guide, si ma vanité divinatoire ne me trompe pas. Je vais faire ces corrections sur mon manuscrit [1]. »

Avec un homme de cette trempe, il était peut-être inutile de prendre le ton tranchant de l'abbé Gaduel. Tel n'est pas l'esprit de l'Eglise. Elle ne demande aux écrivains catholiques que la soumission. Qu'ils pensent, qu'ils écrivent, qu'ils travaillent en toute liberté. La liberté leur est nécessaire pour donner à leur pensée tout son élan et toute sa force. Qu'ils ne craignent pas de pénétrer le plus avant possible dans toutes les sciences ecclésiastiques, à la recherche de la vérité théologique et apologétique. L'Eglise les approuve, les encourage et les admire. Elle n'exige qu'une chose : c'est que le jour où, gardienne de la tradition et chargée de transmettre le dépôt de la pure vérité, elle leur dira, avec l'autorité dont Jésus-Christ l'a revêtue : « Prenez garde ! Vous êtes engagés sur une fausse voie ! » ils s'arrêtent, dociles ; alors, pour peu qu'ils regardent autour d'eux-mêmes et qu'ils aient de sincérité et d'humilité dans leur âme et dans leur foi, ils reconnaîtront que l'Eglise avait raison et ils la remercieront de les avoir avertis.

Les critiques injustes qui accueillirent son beau livre, l'*Essai sur le catholicisme*, affligèrent vivement Donoso Cortès. Nous savons qu'il le déféra lui-même à Rome en toute simplicité, mais sa justification n'éclata que sur son tombeau, car il mourait le 3 mai 1853, à peine âgé de quarante-quatre ans.

Il comptait parmi ses ancêtres Fernand Cortès qui donna « tant de royaumes » à l'Espagne. Né le 9 mai 1809, il fut imbu par son précepteur Quintana des idées philosophiques et littéraires de la France du dix-huitième siècle, mais sa droiture l'en débarrassa rapidement. Le malheur vint encore mûrir ce magnifique esprit, qui déclarait qu'il avait eu « le fanatisme littéraire, le fanatisme de l'expression, le fanatisme de la beauté dans les formes. » Marié en 1830 à une jeune femme charmante, dona Teresa Carasco, il la perdit cinq ans après et déjà Dieu avait pris soin de leur ravir une petite fille, le seul fruit de leur union. Alors il avait encore le culte de l'*intelligence* et il écrivait dans ses *Considérations sur la diplomatie* : « Les peuples marchent à l'abri des tempêtes avec l'intelligence, reine souveraine du monde moral, souveraine du monde physique ; » mais déjà il a compris que Rome a dû « aspirer à la domination au nom de la vérité, » il a compris par conséquent les droits de la vérité catholique. En 1837 il crée un journal, l'*Avenir*, pour combattre le libéralisme exalté, et il y résume sa pensée dans un article intitulé : *La religion, la liberté, l'intelligence*.

« L'homme est par sa nature, dit-il, religieux, intelligent et libre. Quand ces trois caractères se développent harmonieusement en lui, l'homme atteint son plus haut degré de perfection et de bonheur. Quand ces trois éléments ne se développent pas d'une manière harmonique, une perturbation fébrile l'afflige et un mal-être indéfinissable le tourmente. »

Voici maintenant l'application concrète et superbe de ces principes :

La réunion de ces trois sublimes caractères dans un seul homme n'a eu lieu qu'une seule fois sur la terre, les siècles ne l'ont vue qu'une fois. Il y eut un homme

sans cesse des histoires de Marseille et de Marseillais. Nature aussi opposée à celle de l'évêque, que le brouillard l'est au soleil. Lent, diffus, incorrect dans son langage, peu élevé dans ses observations, sévère dans ses jugements sur les hommes et peu au courant des choses. Il appartient à cette catégorie de gens qui ne sont jamais aimables, même quand ils sont très bons, et attirent peu la confiance, même quand ils méritent le plus profond respect... Singulière remarque : on rencontre dans beaucoup d'évêchés un de ces hommes qui n'étant ni littérateur, ni philosophe, ni orateur, ni surtout agréable, ont la réputation du théologien, la pose de l'administrateur et sont le *nécessaire* de la maison. » *(L'Evêque d'Orléans. Notes et souvenirs*, p. 205). Voir *Mgr Dupanloup et son historien*, par M. Maynard, p. 87-88.

[1] Madrid, 3 mars 1851. — *Mélanges* de Louis Veuillot, 2e série, t. I, p. 353-357.

dont la parole fut l'intelligence du monde et la confusion des savants : il fut ainsi *le plus intelligent* parmi les *intelligents*.

Il y eut un homme qui par sa venue annonça le règne de la foi, dont la flamme pure embrasa les cœurs les plus tièdes : il fut ainsi *le plus religieux* parmi les hommes *religieux*.

Il y eut un homme enfin qui, sa mission accomplie, se soumit volontairement à la mort : il fut ainsi *le plus libre* parmi les *libres*.

Voilà l'homme complètement grand, l'homme type, le beau idéal de l'humanité entière. *Ecce homo*.

Le parti qui combat l'Eglise est au fond un parti athée. « Car, bien que les individus qui le composent adorent Dieu dans l'intérieur de leur famille, ce parti est athée s'il ne proclame pas Dieu dans les lois, comme ses membres le proclament dans le foyer domestique. »

Elu cinq fois député aux Cortès par la province de Cadix, il est nommé ensuite ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin, puis ministre plénipotentiaire à Paris. Il arrive en France précédé de sa haute réputation d'écrivain profond et d'orateur consommé. Sans nul respect humain « il se déclare dans le monde l'apôtre de la vérité, » et comme il manie parfaitement la langue française, il défend avec autant de vigueur que d'élévation ses convictions dans la presse. Aussi occupait-il une place considérable dans la société française.

C'est alors qu'il subit les attaques de l'abbé Gaduel, qui sûrement ne servait que de paravent. Cette école qui se mettait aux genoux des philosophes naturalistes comme Cousin ou Jules Simon, ennemis raffinés de l'Eglise, tournait ses armes et son zèle contre un écrivain hautement catholique qui était d'ailleurs la gloire de son pays.

« Cette affaire lui fut vraiment pénible, écrit Louis Veuillot. Elle affligea ses derniers jours, à cause des étroits sentiments et des divisions dont elle lui apportait si cruellement le témoignage. Au fond, et il ne l'ignorait pas, on avait moins attaqué son livre que ses sympathies et ses amitiés : et dans quel but ? On a peine aujourd'hui à se rendre compte de ces emportements de la passion, tant l'objet en paraît misérable. Cependant cette passion a résisté même à la mort, et le journal qui s'en était fait l'organe en publiant l'attaque contre Donoso Cortès, n'a point inséré le jugement qui la réfutait [1]. »

Pour lui, la société européenne se mourait parce qu'elle avait été empoisonnée, parce que l'erreur tue, « parce que Dieu l'avait faite pour être nourrie de la substance catholique, et que des médecins empiriques lui ont donné pour aliment la substance rationaliste. » Chose à noter, il considérait la Russie comme une menace contre notre civilisation philosophique. Les extrêmes se touchent, pensait-il. « Entre le despotisme moscovite et le socialisme européen, il existe une affinité profonde. Un jour, le despotisme absorbera le socialisme et le socialisme s'incarnera dans César. » De fait nous avons vu depuis que le socialisme est essentiellement intolérant et autoritaire. Pour que ce despotisme sans pareil opprime toute pensée, toute conscience et réduise les hommes à l'égalité de la dégradation, que faut-il ?

Il faut que la Révolution, après avoir dissous la société, dissolve les armées permanentes ; en second lieu que le socialisme, dépouillant les propriétaires, éteigne le patriotisme, parce qu'un propriétaire dépouillé n'est pas, ne peut pas être patriote : en effet dès que la question a été poussée jusqu'à ce terme, jusqu'à cette angoisse, tout patriotisme meurt au cœur de l'homme. En troisième lieu, il faut que se réalise la confédération de tous les peuples slaves sous l'influence et le protectorat de la Russie... Alors l'heure de la Russie sonnera.

Le Japon ne paraissait pas alors devoir entrer comme un puissant facteur dans les affaires européennes. Le péril russe est écarté pour quelque temps au moins et c'est le péril jaune qui se dresse à l'horizon de l'histoire, mais comme les remarques touchant les armées permanentes et le socialisme antipatriote subsistent et sont vérifiées par les événements contemporains !

Ces citations suffisent à montrer quel esprit élevé, solide, et fermement catholique fut Donoso Cortès. L'homme privé n'était pas moins admirable : il allait lui-même visiter les indigents du quartier Mouffetard où sœur Rosalie, qui n'avait pas de meilleur agent, lui servait d'introductrice. Il s'était attaché à un pauvre à qui il servait une pension annuelle ; la veille de sa mort il se souvint de l'envoyer, car il se souvenait de tout. Louis Veuillot lui demanda d'être parrain d'une de ses filles, il fut heureux d'accepter cet honneur qui était aussi un témoignage de vive affection, et il donna à l'enfant le nom de sa femme, il l'appela Thérèse.

Sa piété était simple et profonde. Ayant su que l'on gardait à Argenteuil la tunique de Notre-Seigneur, il s'y rendit en pèlerinage pour obtenir de la compassion de Jésus la guérison de l'un de ses frères malade. « C'était vers la fin de l'automne en 1851, raconte son compagnon, il n'en fit pas moins toute la route à pied. Lui ayant dit que je n'aurais pas cru qu'un Espagnol pût consentir à se laisser mouiller si longtemps, il répondit avec son charmant sourire qu'il faudrait bien une autre pluie pour laver ses péchés. » Il prisait le talent, mais il prisait surtout la foi : « Celui-là seul sait, disait-il, qui croit ; et celui-là seul est grand, qui s'humilie. »

Il était décidé à entrer dans la Compagnie de Jésus quand il fut atteint d'une maladie de cœur « soudaine et terrible » qui l'enleva en quelques jours. Il sut qu'il allait mourir et il accepta la mort. « Il parlait, il priait, il souffrait en parfait chrétien. La sœur de Bon-Secours qui veillait près de lui admirait ce courage qu'elle n'avait pas besoin de soutenir et qui lui offrait plutôt un exemple. Elle disait : « Ses paroles sont des flèches dans le cœur. » Il se confessa et communia plu-

[1] *Mélanges*, 2e série, t. I, p. 404.

sieurs fois. Son confesseur était M. Auzoure, curé de Saint-Philippe-du-Roule, qui chanta la messe des funérailles et qui ne put retenir ses larmes et manqua de voix entre l'autel du Dieu juste et le cercueil de son ami... [1] »

Comment expliquer après cela les amères et iniques critiques de l'abbé Gaduel à l'adresse d'un homme aussi distingué, de doctrine solide, de génie élevé, et de grand cœur?

C'est qu'à tout prix il fallait que succombât l'*Univers*, le grand propagateur des doctrines romaines, le trouble-fête perpétuel et écouté.

Et ceci n'est encore que le premier engagement de la grande bataille.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° A quel diocèse appartiennent les religieux sécularisés qui ont été ordonnés au titre de *service du diocèse* et sont entrés après leur ordination dans une communauté religieuse?

2° Quelle est leur situation canonique, s'ils sont obligés par la loi civile de se séculariser?

R. — Nous avons résumé dans ces deux questions une consultation assez longue, et nous répondrons à chacune d'elles.

Ad I. Avant le décret *Auctis admodum*, tout prêtre quittant une congrégation se trouvait par le fait même sous la juridiction de l'évêque qui aurait dû l'ordonner s'il n'avait pas été dans un Institut. La loi n'a pas eu d'effet rétroactif; par conséquent tous les prêtres qui ont quitté les congrégations avant le 4 novembre 1892, date du décret *Auctis admodum*, se trouvent inscrits par le droit lui-même dans leur diocèse d'origine.

Il en est de même de tous ceux qui n'ont pas été ordonnés au titre de mense commune de l'Institut dans les sociétés munies d'un indult pour l'ordination de leurs sujets : il a fallu une permission de l'Ordinaire pour leur conférer les ordres et ils sont restés membres de leur diocèse d'origine, n'étant que prêtés à l'Institut.

Il faut encore ranger dans la même catégorie les prêtres qui ne sont entrés dans une communauté qu'après leur ordination. La permission à eux donnée par l'évêque de faire profession dans une congrégation à vœux simples ne renfermait point par elle-même un *exeat* définitif, lors même que l'évêque aurait eu l'intention de s'en décharger d'une manière définitive sur la Congrégation.

Pour tous les cas que nous venons d'indiquer, les prêtres appartiennent à l'évêque qui les a ordonnés ou qui a permis leur ordination.

Ad II. Quelle est la situation canonique de ces prêtres s'ils sont obligés de quitter leur communauté et de se séculariser? D'après une circulaire du mois de novembre 1901, ils ne peuvent exercer le ministère que dans leur diocèse d'origine. Sans accorder à cette circulaire une valeur canonique qu'elle n'a pas, nous pouvons cependant la considérer comme créant une situation dont la nécessité ne se discute pas.

Leur sortie de l'Institut est aussi le résultat d'une cause de force majeure qui s'impose dans les circonstances présentes en France.

Enfin, il y a une troisième nécessité, plus inéluctable encore que les précédentes : c'est celle du pain de chaque jour.

Elle se trouve résolue pour le prêtre qui a été ordonné avec un titre patrimonial : son titre lui reste au sortir de la congrégation et les revenus lui serviront pour les nécessités quotidiennes de la vie. Mais ils sont rares ceux qui ont eu avant leur entrée en religion un titre d'ordination, et plus rares encore ceux qui l'auraient gardé depuis leur profession.

Mais bien plus nombreux sont ceux qui ont été ordonnés avec une dispense au titre de *service du diocèse* et qui trouvaient le pain honorable dans une fonction confiée par l'Ordinaire : paroisse, professorat, aumônerie, etc.

Cette situation honorable, ils l'ont perdue, ou plutôt ils y ont renoncé volontairement pour suivre, avec la permission de leur évêque, une voie plus parfaite dans le renoncement absolu de la profession religieuse. Aujourd'hui, ils sont forcés par les circonstances de renoncer à cette situation librement choisie et de rentrer dans le monde qu'ils avaient voulu abandonner. Qui doit leur fournir les choses absolument nécessaires à la vie?

Trois personnes, physiques ou morales, peuvent être appelées à y concourir : les religieux sécularisés eux-mêmes, l'évêque diocésain, c'est-à-dire celui au diocèse duquel ils sont rattachés par le droit, et enfin la communauté qu'ils ont quittée.

Le religieux, étant lui-même le premier intéressé à la solution de la question, doit tout d'abord pourvoir à son entretien par les moyens que la loi ecclésiastique met à sa disposition. Ils sont peu nombreux, ces moyens.

Tout d'abord il peut dire avec l'intendant de l'Evangile : *Fodere non valeo;* non pas qu'il ait horreur du travail manuel ou d'une autre occupation temporelle, comme le commerce, l'industrie, etc. Mais un prêtre n'a pas reçu le caractère sacerdotal pour remuer le fumier et la boue; d'autre part, l'Eglise interdit le commerce à ses clercs et ils ne peuvent s'y adonner sans violer la loi ecclésiastique.

Il peut aussi ajouter : *Mendicare erubesco.* Mendier, que c'est dur pour un prêtre qui est le ministre de Dieu sur la terre! Et c'est mendier que d'accepter une pension alors que l'on a la santé suffisante pour remplir une fonction permise à un prêtre.

Donc la seule issue honorable qui s'ouvre de

[1] *Ibid.*, p. 408-424, passim.

vant le religieux sécularisé, c'est l'exercice du ministère, si sa santé le lui permet.

A qui s'adressera-t-il pour obtenir une fonction ecclésiastique? Naturellement à son évêque d'origine, puisque c'est sous sa juridiction qu'il retombe en sortant de sa congrégation, et qu'il ne peut pas s'établir dans un autre diocèse sans sa permission. Si l'évêque a des postes libres, on ne voit pas quelles raisons il pourrait mettre en avant pour se dispenser d'en confier un à ce religieux sécularisé, pour lui permettre de gagner honorablement sa vie. Ce devoir est d'autant plus pressant que l'Etat ne permet pas de l'employer dans un autre diocèse.

Pour le cas où il n'y aurait aucune place libre dans le diocèse, ce qui arrivera rarement, la plupart des diocèses ayant besoin de prêtres, l'évêque serait tenu, pensons-nous, à raison des liens qui rattachent ce clerc au diocèse, à demander pour lui ou du moins avec lui une place à un autre évêque : c'est la conséquence logique du lien qui rattache le clerc au diocèse, sans qu'il puisse aller ailleurs sans la permission de son Ordinaire.

Pour le cas où sa santé ne permettrait pas au religieux sécularisé d'exercer le ministère, la justice fait un devoir à ses anciens supérieurs, s'ils le peuvent, de venir à son aide. C'est en effet pour la communauté qu'il a travaillé tout le temps qu'il a passé dans l'Institut; c'est elle qui a profité du fruit de ses labeurs, qu'il ait été occupé à l'enseignement, à la prédication, à la composition de livres ou au gouvernement de la Société, etc. Il n'a rien pu mettre de côté pour les mauvais jours, le vœu de pauvreté lui défendant de faire des économies pour l'avenir. Comme il est sorti sans qu'il y ait un motif canonique de sa part et par le fait de circonstances majeures, l'Institut reste lié à son égard pour le cas où il ne peut se procurer par son travail les choses nécessaires à la vie. Nous ne voyons pas à quel titre la communauté se déchargerait ici de ce soin sur l'évêque diocésain, qui n'a profité en rien pour son diocèse du travail de ce prêtre.

Il peut se faire que la communauté soit dans l'impuissance absolue de nourrir les religieux qui l'ont quittée pour se séculariser. Dans les communautés supprimées, les biens ont été mis sous le sequestre pour être vendus par un liquidateur, après de nombreuses formalités qui en absorberont la plus grande partie; le peu qui restera n'arrivera jamais entre les mains des religieux infirmes. Si la communauté n'a pas en mains quelques revenus en dehors de cela pour pourvoir aux besoins de ses membres, ceux-ci retombent à la charge de la charité publique, qui doit pourvoir à leur entretien comme elle pourvoit à l'entretien de tous les malheureux. Comme l'évêque est le premier obligé à secourir les pauvres de son diocèse, c'est à lui primitivement qu'incombe l'obligation, que nous croyons grave, de soutenir de ses aumônes le prêtre, religieux sécularisé, qui est retiré dans son diocèse, la loi ecclésiastique et la loi civile lui attribuant ce domicile légal.

Y a-t-il pour l'évêque une obligation de *justice*? — Si le prêtre n'avait en aucun moment quitté le diocèse, la réponse serait facile.

De fait, l'Ordinaire contracte des obligations spéciales envers les ecclésiastiques ordonnés sans titre, même lorsqu'ils ont démérité. Lorsqu'un évêque se trouve dans la nécessité de priver un curé de toute paroisse, il doit lui fournir une pension alimentaire. Telle est la règle constamment suivie par la S. C. des Evêques et Réguliers et la S. C. du Concile. Nous pourrions citer un grand nombre de lettres et de décisions, les unes anciennes, les autres toutes récentes. La S. C. des Evêques et Réguliers écrivait à un évêque en 1714 :

> On a traité de nouveau la cause de Bernard C., précédemment curé de Gombola, lequel demandait sa réintégration dans sa paroisse. Les Emes Cardinaux ont confirmé de nouveau la sentence de la cour épiscopale sur l'article de la déposition, mais ils ont été unanimement d'avis que V. S. doit procurer des moyens d'existence à ce prêtre, qui est dans la misère, en sorte qu'il puisse vivre convenablement selon sa qualité sacerdotale et qu'il ne soit pas obligé de mendier. Sinon la Sacrée Congrégation prendra le parti de lui assigner une pension sur la paroisse; car s'il a été juste de l'en priver pour ses manquements, il est juste aussi qu'il ait de quoi vivre [1].

En 1856, elle règle avec l'archevêque d'Avignon la pension d'un prêtre retiré à Rome [2].

La S. C. du Concile suit les mêmes principes; chaque fois qu'une cause lui est soumise et qu'elle approuve la privation d'une paroisse, elle réserve une pension dont elle détermine assez souvent le montant jusqu'à ce que le prêtre dépossédé puisse être pourvu autrement. On lit dans une décision du 16 août 1873 : « Non constare de causis remotionis a parœcia. Attentis tamen omnibus in casu concurrentibus, assignandam oratori congruam pensionem bis centum quinquaginta libellarum italicarum loco patrimonii ex redditibus parœciæ, donec aliter provideatur [3]. »

Cette pension court du jour de la privation, et la S. C. demande le paiement des arriérés. Voici ce qu'on lit dans une cause française du 12 décembre 1874 : « Per parœciam sacerdoti Bodin oblatam non fieri satis rescripto pontificio 27 junii 1870, et usque ad hujus rescripti executionem tradendos esse eidem sacerdoti in singulos menses francos centum a die demissionis parœciæ S. Eutropii [4]. »

Après avoir rapporté quelques décisions sur ce point, le rédacteur des *Analecta* conclut :

> L'Ordinaire contracte des obligations spéciales envers les ecclésiastiques ordonnés sans titre. Puisque le curé qui mérite d'être déposé de son titre d'ordination a droit néanmoins à une pension alimentaire, à bien plus

[1] *Analecta*, IX, col. 455.
[2] *Ibid.*, XIII, col. 978.
[3] *Ibid.*, XV, col. 613.
[4] *Ibid.*, XIV, col. 126.

forte raison est-elle due au clerc que l'évêque a ordonné sans titre ; tous les canonistes constatent que l'évêque contracte pour lui-même et ses successeurs l'engagement de pourvoir aux besoins de cet ecclésiastique avec les biens et les revenus de l'évêché... Les saints canons assimilent le déni de pension alimentaire à la peine de mort. Un curé ne doit pas être privé des aliments, quand même il serait déposé pour les plus grands crimes... L'Eglise n'abandonne jamais à la mendicité les membres du clergé [1].

Voici notre conclusion : les clercs qui se sont par une faute grave rendus incapables de rendre service au diocèse ont cependant droit en justice à une pension suffisante pour les empêcher de mendier, nous pensons *a fortiori* qu'il doit en être de même du religieux sécularisé malgré lui, qui est resté attaché à son diocèse et que des infirmités empêchent de remplir une fonction rétribuée. C'est une charge, il est vrai, pour le diocèse; mais elle n'est pas sans compensation, puisque les intéressés ont rendu service avant leur entrée en religion.

Il n'y a là que des conclusions personnelles. Bien qu'elles nous paraissent absolument fondées en droit, parce qu'elles découlent des principes et des décisions des Congrégations romaines, nous ne voudrions pas les imposer avant que le Saint-Siège eût étudié ce cas spécial pour la France.

Il est fort probable qu'il lui sera déféré soit par les administrations diocésaines qui trouveraient la charge trop lourde, soit par les religieux sécularisés eux-mêmes.

Q. — L'Eglise enseigne que le Christ, en ressuscitant, a repris tout son sang qui avait coulé jusqu'à la dernière goutte sur la croix et que la terre avait bu en grande partie.

Comment expliquer alors la présence en certains endroits, comme à Bruges et à Fécamp, de reliques du Précieux Sang de Notre-Seigneur, reliques certainement vénérables puisque l'Eglise en laisse faire l'ostension et l'adoration ?

R. — On distingue deux sortes de reliques du Précieux Sang de Notre-Seigneur : les unes que l'on dit émanées du corps même du Sauveur, et les autres qui sont le produit d'un miracle qui a donné les apparences du sang véritable au contenu d'un calice après la consécration.

I. Parcelles émanées du corps de Notre-Seigneur. — Il y en eut sur tous les instruments de la Passion. On en vénère des gouttes à Bruges [2], à Mantoue [3], à Valpolicella dans le diocèse de Vérone [4].

On a conservé et on conserve du sang de Notre-Seigneur en plusieurs endroits de Rome : liquide, il est enfermé dans une fiole ; desséché, il figure en gouttelettes sur un objet quelconque.

A Saint-Jean de Latran, l'inscription en mosaïque de Nicolas IV en mentionne dans l'autel papal : « In hoc autem altari sunt de sanguine et aqua de latere Christi ampullæ duæ [1]. » On en fait l'ostension solennelle le jour de Pâques.

Benoît XIV, parlant de la *Scala Santa*, cite ce passage de la Bulle de Sixte V qui affirme qu'on y voyait des gouttes de sang : « Non modo nudis sacrorum pedum plantis, sed eo ipso quem pro nobis effundebat inæstimabili sanguine aspersit, simulque gloriosis beatorum pedum et cruoris ex sanctis vulneribus copiose manantis *vestigiis, quæ adhuc extant,* impressas ac notatas reliquit [2]. »

A Sainte-Croix de Jérusalem, on lit cette inscription sur le reliquaire dit de saint Grégoire : « De sanguine Xri [3]. »

Barbier de Montault en signale encore à Amiens, Boulogne, Burgos, Cahors, Constantinople, Fécamp, Laon, Lucques, Munich, Paris, Toulouse, Venise, Vienne en Autriche, Westminster, etc. [4].

Quel culte doit-on à ces parcelles de sang émanées du corps même du Sauveur ? — « Le même qu'aux autres reliques de la Passion, » a répondu la S. C. des Rites le 22 septembre 1827. A Valpolicella, on gardait dans le même reliquaire une goutte de sang de Notre-Seigneur, le voile de la sainte Vierge imprégné de ce sang, et une petite croix faite avec du bois de la Vraie Croix. Quand venait la solennité de l'exposition, le célébrant, après s'être agenouillé, encensait les reliques de trois coups, bénissait le peuple comme on le fait avec le Saint-Sacrement, puis les reposait dans le tabernacle où se trouvait la sainte Eucharistie. La S. C. des Rites, interrogée sur la valeur de ces pratiques, les a condamnées :

Citra approbationem reliquiarum, scribatur Rmo Ordinario juxta *mentem. Mens* autem est : ut permittatur tantummodo illas venerationis et cultus significationes, quæ conveniunt Reliquiis de Cruce D. N. J. C.; prudenter vero suaviterque, per se vel per alios sacerdotes, curet populum docere et erudire, ne scandalum patiatur ex præscripta indebiti cultus reformatione. Et ita decrevit. Die 22 septembris 1827.

Au point de vue théologique, il est facile de comprendre le motif pour lequel l'Eglise défend d'accorder à ces reliques le culte de latrie directe.

Tout d'abord il faut rappeler que beaucoup de théologiens pensent, avec le P. Faber, que le sang répandu par Notre-Seigneur pendant la Passion fut repris à la résurrection, et qu'en attendant il demeura hypostatiquement et immédiatement uni au Verbe.

Si Notre-Seigneur a ainsi repris tout le sang qui avait coulé de ses plaies augustes, il faut avouer que les précieuses reliques conservées çà et là proviennent d'autres sources, par exemple de celui qui sortit miraculeusement, à Beyrouth, d'un

[1] *Analecta*, IX, col. 455 et 457.
[2] Maugère, *Le Bréviaire*, p. 518.
[3] *Ami du Clergé*, IX, p. 591.
[4] S. R. C., 22 septembre 1827, n. 2660.

[1] Barbier de Montault, *Œuvres*, t. I, p. 407 ; II, p. 335.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 529.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 347.
[4] *Ibid.*, t. VII, p. 524-537.

crucifix percé par les Juifs, en si grande abondance que les églises en reçurent de notables quantités [1].

Mais il n'est pas interdit de supposer que, tout en reprenant la masse du sang répandu pendant sa Passion, Notre-Seigneur en aurait laissé quelques parties, par exemple celles qui adhéraient aux instruments de la Passion. Ces parcelles auraient conservé l'union hypostatique tant qu'elles auraient gardé la nature du sang ; mais les agents naturels leur ayant enlevé cette nature, l'union hypostatique aurait alors cessé, comme cesse la présence réelle lorsque l'altération des saintes espèces est substantielle. C'est par un travail analogue que le Précieux Sang, pendant la vie temporelle de Notre-Seigneur, perdait sans cesse quelque chose de lui-même et se renouvelait à l'aide de la nutrition.

Dans ce sentiment, il faut ne pas prendre avec une rigueur physique absolue le principe communément admis que Notre-Seigneur a repris tout le sang qu'il avait perdu.

II. Parcelles de sang provenant d'un miracle. — Nous venons de mentionner celui de Beyrouth. En voici un autre dont il est question dans une réponse de la S. C. des Rites du 27 juin 1868, *in Celsonen.* Un prêtre ayant conçu des doutes sur la présence réelle pendant qu'il célébrait la messe, le Précieux Sang se mit tout à coup à bouillonner dans le calice et il vint bientôt à déborder, coulant sur le corporal et la nappe avec les apparences complètes du sang. Le Saint-Siège, invité à vérifier le miracle, le déclara authentique par une Bulle de Sergius IV.

Aujourd'hui, on conserve encore dans un reliquaire ces linges imbibés de sang vermeil, et de tout temps on leur a rendu un culte de latrie directe. Toutefois l'évêque, après avoir lu le décret du 22 septembre 1827, demanda si l'on pouvait continuer cette pratique. La S. C. (n. 3170) répondit qu'on ne pouvait accorder à ces reliques que les honneurs dus à la sainte Croix :

S. Congregatio rescribendum censuit ad tramitem Decreti *in una Veronen.*, diei 22 septembris 1827, nimirum : in casu de quo agitur, permittendæ tantummodo sunt illæ venerationis et cultus significationes quæ conveniunt Reliquiis de Cruce D. N. J. C.

A une question identique dans le fond, mais un peu dissemblable dans les termes, la S. C. avait répondu, le 23 septembre 1837 (n. 2769, ad X, 6°) : « *Ad Sacram Congregationem Inquisitionis* [1]. »

Q. — 1° Dans une Congrégation religieuse, les Chapitres généraux ont défendu plusieurs fois l'usage du tabac à fumer. Que penser d'un religieux qui prendrait sans aucune raison sérieuse l'habitude de fumer ?

2° Pècherait-il gravement contre son vœu de pauvreté ?

3° Supposé que dans ces conditions son supérieur lui accorde la permission de fumer, cette permission serait-elle valide ?

Il faut ajouter que beaucoup de prêtres séculiers fument, même publiquement, dans ce diocèse.

R. — Ad I. Toute faute suppose la violation d'une *loi*. Par conséquent, le religieux fumeur ne pourra être accusé de faute que s'il a violé une loi générale de l'Eglise ; ou bien si la défense faite par ses supérieurs oblige sous peine de péché ; ou enfin s'il y a eu scandale, ce qui comporte violation de la loi naturelle.

I. *Le tabac à fumer et les prescriptions de l'Eglise.* — Aucune loi ecclésiastique universelle n'interdit aux clercs l'usage du tabac à fumer, pipe, cigare, cigarette, etc.

Certains statuts ont imposé l'abstention du tabac à fumer, à moins qu'il ne fût utile à la santé, et, dans ce cas, les prêtres qui en avaient besoin ne devaient jamais fumer en dehors de leur domicile : « A nicotino fumigio *abstineant* clerici, nisi forte pro remedio utendum censuerit medicus ; quo casu sedulo advertant extra septa domus suæ hoc remedio uti non licere : id enim exigit nostris in regionibus morum honestas [2]. »

[1] C'est une intéressante histoire, racontée dans tous ses détails par saint Athanase. En voici un extrait :

Les Juifs étaient alors nombreux à Beyrouth. Un chrétien, qui demeurait près de leur synagogue, avait un crucifix fixé à la muraille près de son lit. Sa maison étant trop petite, il la quitta et elle fut achetée par un juif. Celui-ci, peu de temps après, invita quelques-uns de ses amis à un repas ; l'un d'eux, ayant remarqué l'image de notre Sauveur, qui avait été oubliée, adressa de vifs reproches au propriétaire et alla en porter plainte aux princes des prêtres. Un grand attroupement s'étant formé, les princes des prêtres et les anciens se portèrent à la demeure indiquée, se saisirent du crucifix et dirent : « Nos pères ont couvert le Christ d'insultes, faisons comme eux. » Ils crachèrent dessus et renouvelèrent toutes les insultes de la Passion. Mais quand ils lui eurent percé le côté, il en coula de l'eau et du sang. L'ayant recueilli dans un vase, ils se dirent les uns aux autres : « Les sectateurs du Christ assurent qu'il a fait toute sorte de miracles ; emportons ce vase dans notre synagogue, répandons ce sang sur tous les malades ; si tout ce qu'on dit du Christ est vrai, ils seront guéris. » Ils le portèrent donc dans la synagogue où il s'opéra un grand nombre de prodiges sur des paralytiques, des aveugles, des lépreux et des malades de toute espèce. A cette vue, les Juifs demandèrent pardon de leur faute et se convertirent tous au Seigneur. La synagogue fut changée en église et consacrée au divin Rédempteur. On prit des informations pour savoir d'où venait cette image miraculeuse, et l'on connut qu'elle avait été faite par le sénateur Nicodème, qui était allé trouver de nuit notre Sauveur, à qui il avait ensuite rendu les derniers devoirs avec Joseph d'Arimathie ; elle avait successivement appartenu à Gamaliel, à saint Paul, à saint Jacques, etc. L'anniversaire de ce miracle se célèbre chaque année le 9 du mois de novembre. (Sermo B. Patris Athanasii, *Concil. Nicæn. II Acta*).

Le crucifix miraculeux fut porté, vers le XII^e siècle, dans un village appelé Umana, près d'Ancône, où il se trouve encore. (Durand, *Ecrin de la sainte Vierge*, II, 125).

[1] Voir *Ami du Clergé*, IX, p. 590 ; et XXII, p. 924. — Cf. *Hiérothonie de Jésus-Christ*, Paris 1631, pp. 229-231. — Roverius, *Tractatus de sanguine Christi*, Rome 1741. — Dominicus de Dominicis, *De sanguine Christi opus solemne*, Venise 1557. — Kœhber, *De Sanguine Christi*, in-4°. — Staag, *Sanguis Christi in terra vindicat*, Constantiæ, in-4°. — Gasparo Aziani, *Istoria del sangue trattato dal costato di Gesù Cristo per Longino*, Mantova 1609, in-4°. — Durand, *Ecrin de la sainte Vierge*, II, 125.

[2] *Acta et statuta Synodi diœcesanæ Lingonensis*, 1881, p. 69.

Ces lois synodales n'obligent que dans les diocèses pour lesquels elles ont été portées, et n'obligent dans ces diocèses qu'autant qu'elles n'ont pas été rapportées par une pratique contraire, établie sous l'œil bienveillant de l'autorité supérieure, qui voit et qui laisse faire quand elle pourrait facilement protester : *Qui tacet, consentire videtur.*

II. *Le tabac et les défenses faites par les supérieurs des Congrégations religieuses.* — Les défenses portées par les chapitres généraux ne sont pas plus obligatoires que celles renfermées dans les statuts approuvés par le Saint-Siège. Or voici dans quelles limites obligent les constitutions approuvées par Rome ; la règle va nous être tracée par les *Normæ* du 28 juin 1901 :

320. — Exprimatur in Constitutionibus, eas per se non obligare cum reatu culpæ; minime tamen a culpa excusari posse sororem, quæ Constitutiones transgrederetur ex contemptu, — vel in materia quæ contraria esset sive votis, sive præceptis Dei vel Ecclesiæ.

Comme nous avons examiné la question au point de vue de la loi ecclésiastique, il nous reste à l'envisager au point de vue du mépris et des vœux.

1° Tout religieux qui fumerait *par mépris* pour ses supérieurs qui le défendent, commettrait certainement une faute. Nous ne pensons pas que la matière soit grave, parce que le mépris de l'autorité n'est pas tellement accentué que l'on puisse y voir un grave dommage pour elle. Nous reconnaissons volontiers que ce cas est purement chimérique, les fumeurs de profession n'ayant pas ordinairement des idées aussi perverses. Pour eux, tout l'idéal est de pouvoir se livrer à leur amusement favori, ou plutôt de satisfaire une véritable nécessité morale, qui passe avant la nourriture elle-même.

2° L'usage du tabac à fumer contre la défense des supérieurs est-il contraire *au vœu de pauvreté ?*

On se demande dans quelle catégorie le faire rentrer. D'après les canonistes, on viole le vœu de pauvreté toutes les fois que l'on fait acte de propriété sans permission, ce qui peut arriver de deux manières : 1° en *s'appropriant* un objet; 2° en *disposant* de cet objet librement et indépendamment de la volonté des supérieurs.

On peut *s'approprier* un objet de différentes manières : ainsi, prendre, conserver, user, recevoir, emprunter, acheter, échanger, sont des actes d'appropriation interdits par le vœu de pauvreté [1].

L'usage du tabac à fumer peut être rapporté par analogie à l'usage des comestibles. « Une religieuse, dit Meynard, prenant sans permission des comestibles ou d'autres choses nécessaires, pèche-t-elle contre le vœu de pauvreté? — La nécessité donne à une religieuse le droit de demander, et non celui de dérober ; elle ne peut certainement rien prendre sans permission, ni pour elle ni pour d'autres, ni aux étrangers ni à la communauté. Elle doit donc restituer de ses biens personnels, quand elle en a ; sinon elle doit obtenir condonation ou réparer par compensation le mal commis, si elle le peut. »

a) Il suit de là que le religieux qui aurait pris sur les sommes appartenant à la communauté l'argent nécessaire pour acheter du tabac à fumer, aurait violé le vœu de pauvreté et serait tenu soit à restitution, soit à compensation, dans le même sens que la religieuse dont parle le P. Meynard.

b) Un autre cas peut se présenter, celui où le religieux emploie pour son tabac de l'argent qui lui appartient comme venant de ses biens patrimoniaux : même dans ce cas, il y a faute contre la pauvreté, parce que c'est faire un acte de propriété.

« Une religieuse à vœux simples, dit encore le P. Meynard, qui dispose de ses biens patrimoniaux sans permission, commet-elle un péché contre le vœu de pauvreté ? — Une religieuse doit s'en tenir très exactement à ce qui est déterminé dans les constitutions de son Institut sur la disposition des biens patrimoniaux; disposer de ces biens sans permission, en dehors des cas prévus, c'est faire un acte de propriété défendu par le vœu simple de pauvreté. Ainsi, faire des aumônes ou des présents, remettre une dette, céder un droit, une pension, sont des actes qui exigent l'intervention de l'autorité compétente [1]. »

Par conséquent, même en utilisant ses revenus patrimoniaux pour se procurer du tabac, le fumeur viole le vœu de pauvreté, parce que les supérieurs n'ont pas prévu ce cas pour leur emploi. Dans l'hypothèse, on suppose même qu'ils y sont complètement opposés, puisqu'ils interdisent le tabac d'une manière formelle à leurs sujets. Toutefois il n'y aurait pas lieu de placer ici la question de restitution, puisque les biens dépensés pour l'acquisition du tabac appartiennent au religieux et font partie de ses biens patrimoniaux.

c) Enfin, comme dernière hypothèse, on peut imaginer le cas où le religieux recevrait d'une main amie pipe et tabac : violerait-il le vœu de pauvreté en s'en servant? — « Les *petits* présents en *argent* ou en *nature* sont censés faits à la communauté, » dit encore le P. Meynard [2].

Cette réponse s'applique évidemment à des aumônes qui sont faites à l'intérieur de la communauté ; quant à ces offres de tabac faites en dehors de la maison par une main amie, le religieux ne viole certainement pas le vœu de pauvreté en les acceptant. Donc, nous semble-t-il, le religieux qui fume en dehors de sa communauté du tabac qui ne lui a rien coûté ni à sa maison, ne viole que les constitutions, qui n'obligent pas en conscience *sub reatu culpæ*, sauf le cas de *scandale*.

[1] P. Meynard, *Réponses canoniques*, t. II, p. 117, n. 115.

[1] *Ibid.*, n. 126.
[2] *Ibid.*, n. 127.

III. *Le tabac à fumer et la loi du scandale.* — C'est précisément sur cette crainte du scandale qu'était fondée la prohibition des statuts de Langres de 1881 : *id exigit nostris in regionibus morum honestas.* Cette appréciation des fidèles étant tout à fait relative et variant suivant les habitudes prises, on peut dire que le danger de scandale disparaît quand l'usage de fumer se généralise parmi les clercs : ce que tout le monde fait, ne produit aucune mauvaise impression. Dès lors que beaucoup de prêtres séculiers fument, même publiquement, dans le diocèse, un religieux ne donne aucun scandale en fumant aussi.

Ad II. Il y a faute contre le vœu de pauvreté, avons-nous dit, au moins dans certains cas, pour la violation de la défense de fumer. *Quelle est la gravité de cette faute ?*

Le péché est mortel ou véniel selon la gravité ou la légèreté de la matière. Les théologiens conviennent généralement qu'il faut, pour faire un péché mortel contre le vœu de pauvreté, au moins la même quantité que dans un vol. D'autres prétendent que l'on peut assimiler le péché contre la pauvreté au vol d'un fils de famille ; mais d'après saint Alphonse de Liguori, ce sentiment n'est pas le mieux fondé. Le saint docteur regarde comme grave le vol commis au détriment d'une communauté , s'il est de la valeur de cinq francs, *aureus.* Cette somme valait alors près du double de ce qu'elle vaudrait aujourd'hui : on pourrait donc aller à *dix* francs. Bouix croit que l'on peut aller jusqu'à *vingt* francs, lorsque l'emploi en est fait en faveur du religieux qui commet la faute, ou en faveur d'un autre membre de la communauté [1].

Ad III. Un supérieur local peut-il, quand les chapitres généraux ont prohibé l'usage du tabac à fumer, l'autoriser pour les religieux qui sont sous sa direction ?

Nous le pensons, à moins que la défense n'ait été insérée dans les constitutions approuvées par le Saint-Siège. De fait, les règlements faits dans les chapitres généraux ne peuvent être considérés comme des lois obligatoires auxquelles personne ne peut toucher, que s'ils sont aussi approuvés par le Saint-Siège, qui a approuvé les constitutions primitives :

Comme un chapitre général peut défaire ce qu'un autre a établi, dit Mgr Battandier [2], ses décisions ne sont irrévocables que si un décret du Saint-Siège leur donne cette stabilité qu'elles sont impuissantes à avoir d'elles-mêmes : « Decisiones Capituli generalis non indigent approbatione Ordinarii, neque illæ irrevocabiles evadunt, nisi decretum S. Sedis intercedat. » *(Filles de l'Immaculée,* Mexico, 22 mai 1896, ad 35). Mais l'Institut a le devoir de transmettre au Souverain Pontife les actes du chapitre général : « Post celebrationem Capituli generalis, Moderatrix generalis ad S. Congregationem transmittere debet copiam authenticam actorum ejusdem capituli. » *(Sœurs du Saint-Sauveur et Sainte-Vierge,* Limoges, 6 déc. 1872, ad 10). « Quolibet triennio celebrandum erit Capitulum generale et transmittenda erunt acta ad S. Congregationem. » *(Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram,* Bayonne, 30 juillet 1875, ad 15).

Les statuts et ordonnances du chapitre général ne restent en vigueur que jusqu'au chapitre général suivant, qui peut les confirmer ou les infirmer, à moins qu'ils ne soient formellement approuvés par le Saint-Siège.

Dans le cas où l'on se trouve en présence d'un simple statut capitulaire, nous pensons que la dispense appartient à chacun des supérieurs dans son ressort.

Q. — On m'a enseigné en théologie que le consentement unanime des Pères sur un point de doctrine équivaut à une définition de l'Eglise. Et pour qu'il y ait consentement unanime, il suffit que ***presque tous*** les Pères aient été du même avis. D'autre part j'ai appris que la communauté des fidèles possédait l'infaillibilité passive, c'est-à-dire que l'Eglise enseignée ne pouvait pas admettre une erreur.

Or l'histoire de la théologie semble prouver qu'à certaines époques presque tous les Pères ont eu une doctrine inexacte sur certains points doctrinaux. Comment concilier ces faits avec la théorie ? Et que devenait alors l'infaillibilité passive de l'Eglise enseignée, qui naturellement devait partager l'erreur des Pères ?

Voudriez-vous donc nous dire la valeur qu'en théologie on attache à ces deux choses : *edoctio patristica* et *sensus communis fidelium* ?

R. — Nous n'avons rien à vous dire là-dessus que vous ne puissiez trouver dans tous les manuels de théologie. Permettez-nous de vous y renvoyer. Voici la seule observation qu'il nous paraisse utile de soumettre à votre attention.

Autre chose est la question de droit, autre chose la question de fait, en matière d'enseignement patristique et de *sensus fidelium.* En droit, en majeure théorique de principe, la caractéristique de l'infaillibilité est bien certainement attachée à l'enseignement « commun » des Pères et à la foi « commune » des fidèles. En fait, en mineure pratique d'application, il reste à préciser dans quelles circonstances cette communauté d'enseignement et de croyance se trouve réalisée. C'est là une appréciation contingente, humaine pour ainsi dire, livrée donc aux enquêtes de la critique historique, aux interprétations personnelles des théologiens. On a pu quelquefois voir la « communauté » où elle n'existait pas, et, à cause de cela, revenir plus tard sur des jugements dont une instruction mieux informée a démontré l'inexactitude. Le principe général n'en souffre pas, c'est évident, et cela suffit. En somme, là où le magistère officiel et positif de l'Eglise n'a rien dit, une large place reste toujours réservée au jeu des interprétations de fait. Les anciens théologiens n'ont peut-être pas assez insisté sur cette observation. Les nouveaux peuvent le faire sans aucun préjudice pour la doctrine catholique.

[1] S. Alph., lib. IV, n. 24. — Cf. Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis,* 1888, t. I, p. 268. — Gury, *Compendium,* t. II, p. 159. — Konings, *Theologia moralis,* n. 1164, R. 1°. — Suarez, VII, VIII et XI, 41. — Lugo, III, 178, etc.

[2] Battandier, *Guide canonique,* 1900, p. 179, n. 225.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

1° Consultations

Q. — L'an dernier, l'*Action populaire* a publié un *Annuaire-Almanach* dont vous avez dit un mot et qui a été fort goûté, — mais pas assez connu. Quelle magnifique floraison d'articles écrits par des plumes maîtresses, sur l'idée corporative, les divers syndicats, l'économie domestique, les mutualités, les œuvres féminines, les coopératives, et quantité d'autres sujets très actuels et très variés ! Celui de cette année le vaut-il ?

R. — Le titre d'*Annuaire-Almanach* a peut-être en effet nui à sa diffusion ; il n'indiquait pas suffisamment la haute valeur du livre, et parce que l'enseigne était vulgaire on a pu croire que l'auberge était banale. Si erreur il y eut, l'erreur est réparée et les directeurs de l'*Action populaire* — cette œuvre d'hommes obstinés et désintéressés, qui produit chaque mois trois délicieuses petites brochures jaunes — ont donné cette année à leur ouvrage son juste nom de *Guide social pour 1905* [1]. Un vrai *Guide social*, car « il est dominé par la pensée de l'association, il la suit de l'observation à l'action, de l'action à l'organisation dans la famille et dans la profession. »

De là trois parties logiquement enchaînées : l'*observation*, l'*action* et l'*organisation*. Des écrivains distingués y ont collaboré et nous y lisons avec jouissance des articles signés de Ch. Benoist, Funck-Brentano, H. Joly, G. Goyau, H. Bazire, François Veuillot, E. Dedé, Louis Durand, etc.

I. — C'est M. de Mun qui ouvre la série, par son article *Socialistes et catholiques*. Il nous dit comment les socialistes ont conquis la France par « une très grande activité, une constante ardeur, » servies souvent par « beaucoup d'intelligence, de savoir et de talent. »

« En ce temps-là ils parcouraient la France, offrant au peuple, après le grand soir de la société bourgeoise, un idéal de justice et de fraternité, dans le rêve poétique de l'humanité réconciliée, traçant à ses yeux la route qui devait l'y conduire en étapes successives, par un programme précis de lois et de réformes sociales. »

Aujourd'hui ils sont les maîtres... et se sont trouvés très embarrassés du pouvoir. Aussi n'ont-ils rien donné au peuple, alors qu'ils pouvaient tout obtenir pour lui. C'est à peine s'ils ont « ajouté quelque chose aux lois sociales que nous avions, nous, les catholiques, proposées, soutenues, malgré la résistance d'une partie de nos amis, et qui, grâce à nous au moins autant qu'aux socialistes, sont entrées dans les mœurs et dans les codes. »

[1] *Guide social* de l'*Action populaire* pour 1905. — Un beau vol. in-8 de VIII-364 pages, 2 fr. (franco 2 fr. 65). — Chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris ; Desclée, 30, rue Saint-Sulpice, Paris ; et à l'*Action populaire*, 15, rue d'Angleterre, à Lille.

Les catholiques se sont laissé prendre leur héritage de bienfaits sociaux ; qu'ils le reconquièrent. Ensuite qu'ils assurent la protection des faibles contre les forts, il y a là une question de *justice*.

On objectera que les faibles « ne sont pas les ouvriers, puisqu'ils ont pour eux la force, l'organisation, souvent l'appui des pouvoirs publics. »

Ecoutez cette réponse superbe : « Ceux qui doivent par leur labeur quotidien gagner leur pain de chaque jour et celui de leur famille, ceux dont la subsistance est sujette à la fluctuation constante des circonstances économiques, et pour qui la maladie et la vieillesse sont une perpétuelle menace, ceux-là sont les plus faibles. »

L'erreur de la Révolution a été de laisser cette multitude de « faibles » sans appui, sans ressources corporatives, livrés à l'individualisme qui les laisse mourir de faim, n'ayant d'autres armes que la colère et la révolte.

M. de Mun se plaint avec raison « d'une partie de ses amis » qui ont résisté à son impulsion. Ils l'ont fait soit par égoïsme, soit par ignorance de l'Evangile. Ceux qui ne comprennent pas que l'Eglise doit sortir de ses sanctuaires pour s'adonner aux œuvres économiques n'ont pas lu l'Evangile, autrement ils y auraient vu qu'avant d'exposer au peuple sa sublime doctrine, Jésus commençait par guérir les malades afin de les mieux disposer à l'entendre. Deux fois même il a pour lui multiplié les pains. Et quand il envoie ses disciples annoncer sa parole, il leur ordonne d'abord de guérir les infirmes, puis de dire : « Le royaume de Dieu est arrivé jusqu'à vous. » Les œuvres économiques font donc partie intégrante du programme évangélique.

Aussi la première préoccupation du pape Pie X heureusement régnant a-t-elle été de tracer par son *Motu proprio* du 18 décembre 1903 le règlement de l'action populaire chrétienne d'après les Encycliques de Léon XIII. Il a précisé les obligations de justice qui incombent à l'ouvrier et au patron :

A l'ouvrier : Exécuter entièrement et fidèlement le travail auquel on s'est engagé librement et selon l'équité ;

Ne causer ni dommage aux biens, ni offense aux personnes des patrons ;

Dans la défense même de ses propres droits, s'abstenir des actes violents et ne jamais les transformer en révolte. (Encyclique *Rerum novarum*).

Au patron : Attribuer un juste salaire aux ouvriers ;

Ne pas nuire à leurs justes épargnes, ni par des violences, ni par des fraudes, ni par des moyens usuraires manifestes ou dissimulés ;

Leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ;

Ne pas les exposer à des séductions corruptrices, ni à des dangers de scandales ;

Ne pas les détourner de l'esprit de famille ni de l'amour de l'épargne ;

Ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces ou qui conviennent mal à leur âge ou à leur sexe. (Même Encyclique).

La *démocratie chrétienne* doit avoir pour bases « les principes de la foi catholique, surtout celui de ne léser en aucune manière le droit inviolable de la propriété privée. » Cela établi, qu'elle favorise « *les institutions* destinées à procurer des secours opportuns aux besogneux, ainsi qu'à rapprocher et à unir entre elles les deux classes. » (Art. 11 et 12).

Ce *Motu proprio,* que le *Guide social* porte en tête de ses documents économiques, est la vraie charte de la démocratie chrétienne. Car celle-ci ne doit pas s'occuper de politique, mais uniquement « être une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et sur les préceptes de l'Evangile. » (Art. 13). Or l'Evangile veut ignorer les partis politiques.

Les institutions économiques, retraites ouvrières, mutualités, associations diverses, science ménagère, coopération de crédit et de consommation, groupement des jeunes, Congrès, groupements féminins, groupements d'étude et de propagande, systèmes inaugurés en France et à l'étranger, tout cela est traité longuement et avec compétence dans le *Guide social;* nous avons le regret de ne pouvoir même analyser chacune de ces questions importantes. Cela ne s'analyse pas, du reste, cela s'étudie, et c'est ce que feront nos lecteurs.

II. — Depuis 25 ans il a été déposé sur les bureaux des deux Chambres plus de soixante projets de lois sur les retraites ouvrières. Tous affirment l'insuffisance de la législation actuelle. Il est inhumain de laisser sans ressources un ouvrier même jeune dont les accidents ou les infirmités précoces ont brisé l'outil de travail. Dans une société organisée, le vieux travailleur ne doit pas rester sans pain. Tout le monde est d'accord sur le principe, en France comme en Allemagne. M. de Mun a même pensé à la veuve de l'ouvrier, et il lui accorde la totalité de la pension ; aux orphelins de père et de mère, de moins de seize ans, et il demande pour eux la moitié de la pension. Il va sans dire que les caisses ouvrières seront alimentées par l'ouvrier lui-même, à qui l'Etat viendra en aide chaque année par un secours déterminé, prévu dans le budget. Une retraite ouvrière ne saurait être une aumône. Mais quand l'ouvrier sera-t-il considéré comme invalide ? Où seront placés les fonds de ces diverses caisses de retraites, centralisées ou non ? Comment se fera la répartition ? Autant de questions qui ne se résoudront que par l'expérience. Il faut toutefois que toutes les bonnes volontés s'unissent pour gratifier d'un peu de bien-être les ouvriers de France dans leur vieillesse, et ces bonnes volontés ne manqueront pas.

Nous sommes affligés de deux graves maladies. Tout le monde veut s'élever, veut une place ; c'est l'ascension des classes, légitime en soi, mais pourvoyeuse de tant de misère ! Et les familles n'ont plus que de rares enfants. La première peut être atténuée par l'expansion au dehors, dans les colonies par exemple ; la seconde par le séjour dans les campagnes : les villes sont des « mangeuses d'hommes. » Ces traitements, hélas ! ne sont pas souverains. La dépopulation a des causes multiples, mais elle est liée surtout au problème des subsistances et à l'idée que le chef de famille s'en fait. « L'Irlandais pauvre croît et multiplie ; le Bourguignon ou le Normand, malgré sa richesse, pratique la coutume du fils unique. Pourquoi ? C'est que le premier, indépendamment de ses croyances religieuses qui transforment le problème de la vie, voit devant lui la perspective des villes industrielles de l'Angleterre et du Nouveau Monde ; — c'est que le second, fait de prévoyance et de calcul, établit une proportion entre le milieu qui l'entoure et le confort qu'il croit nécessaire à ses enfants ; et cette proportion il n'entend pas s'en départir. »

Les « vides » seront comblés par l'immigration, et c'est ainsi que les peuples disparaissent en se transformant.

Mais il faut travailler à l'amélioration du sort du travailleur, de tous les travailleurs, sous peine de les voir verser dans la révolution. Le docteur Pieper exprimait très bien au Congrès de Francfort en 1903 la pensée des ouvriers, dans une conversation avec M. Louis Rivière : « On entend chaque jour, disait-il, de braves gens qui répètent : « Les ouvriers sont insatiables : il veulent être mieux vêtus, mieux nourris et travailler moins. N'étaient-ils pas plus heureux autrefois avec des désirs plus modérés ? » C'est possible. Il n'en est pas moins certain qu'aucun de ceux qui tiennent ce langage ne parle d'abandonner le bien-être auquel il est attaché pour revenir à la condition de son grand-père. Il y a une tendance invincible qu'il faut accepter, qu'il faut tâcher de faire entrer — et cela n'est nullement impossible — dans la conception de la société chrétienne... Il faut assurer le respect de la morale par une organisation à la fois sociale et religieuse, qui soit acceptée par le plus grand nombre... Il faut multiplier les sociétés de consommation, développer l'esprit d'association en même temps que l'esprit de charité. Il faut se dire que si l'on n'organise pas ainsi le monde ouvrier sur des bases chrétiennes, *les travailleurs iront au socialisme...* »

Les femmes ont aussi leurs groupements et elles ont tenu leur Congrès de Jeanne d'Arc à Paris à la fin de mai. A la suite de ces réunions très amicales, une dame de province disait : « Moi qui croyais que je faisais quelque chose ! Je m'aperçois que je ne fais rien du tout, à côté de ce que vous faites à Paris ! » Et une autre : « Comme nous allons travailler de bon cœur, maintenant ! » Elles ont appris ensemble à *travailler.*

III. — Un chapitre capital est celui des « Jeunes. » L'*Association catholique de la jeunesse fran-*

çaise grandit. En 1903 elle comptait 600 groupements ; en 1904, 1100, et ce beau chiffre est dépassé de beaucoup. Ces jeunes gens donnent des conférences populaires par milliers chaque année, — 2362 en 1903, — ils sont partout où il faut protester, manifester, aux portes des couvents crochetés, à Tréguier, au pied du Calvaire de réparation, entourant leur président Henri Bazire. Montalembert disait il y a soixante ans : « Il est aussi extraordinaire de voir un jeune homme dans une église que de voir un chrétien dans une mosquée. » Aujourd'hui nous avons une jeunesse catholique, une magnifique légion de jeunes gens sans peur et sans reproche. Ils étudient, ils essaient leurs méthodes, différentes suivant les régions, créent des cercles d'études, s'adonnent aux sports, organisent des fêtes de gymnastique, préparent et tiennent des Congrès. Une belle étude pratique sur la préparation d'un Congrès ; puis, comme modèle de Congrès, celui du *Sillon*, et le Congrès d'Arras sur la mutualité.

Cette jeunesse française a été présentée au Saint-Père le 11 septembre dernier par M. Marc Sangnier, et le 25 septembre par M. Jean Lerolle. Pie X leur a recommandé surtout les études religieuses et l'union avec les catholiques qui ne professent pas les mêmes principes et n'emploient pas les mêmes méthodes : « Ils ne sont pas contre vous, mais avec vous. »

Laissons le chapitre de la science sociale pour passer aux œuvres de la famille et du foyer. La femme y occupe une grande place.

« Y a-t-il beaucoup de charcutiers dans votre pays ? demandait un observateur à un indigène.— Beaucoup, monsieur. — Tant pis ! l'ouvrier y vit non de bonne soupe, mais de petit salé et de méchant fromage de cochon ; suivant toute vraisemblance, il est mal logé, mal couché, mal raccommodé. » Cela révèle l'incurie de la femme. « Dans un ménage, dit l'abbé Lemire, la femme c'est le gouvernement, le mari c'est le contribuable. Il ne faut pas que le gouvernement ruine le contribuable. »

C'est pourquoi on a fondé des Écoles ménagères, des *Unions familiales* qui prennent la petite fille pour la garderie, la surveillent pendant l'époque scolaire, lui donnent ensuite l'enseignement ménager et la préparent à entrer dans la vie pratique à ses pièces. Il y a aussi l'œuvre *du Trousseau*, une association entre jeunes filles pour s'entr'aider mutuellement à se constituer un trousseau ; des œuvres pour la salubrité du logement, pour les jardins ouvriers, aux portes de l'agglomération et de la ville. Avec le jardin ouvrier, le Dr Lancry a résolu le problème du loyer gratuit. C'est un ouvrier qui lui a fait cette découverte, un ouvrier qui louait une maison avec dix ou douze ares de terrain autour pour 10 francs par mois : — « Combien votre jardin vous rapporte-t-il ? lui demande le docteur. — Vous pouvez compter facilement 200 francs par an. Il est vrai que la femme élève des lapins pour porter au marché. — Votre maison appartient à l'administration ? — Pas du tout, mais à un propriétaire qui vit de ses rentes. — Et qui trouve bénéfice à vous louer 120 francs une maison dont le jardin vous rapporte 200 francs par an ! Mais c'est une maison gratuite que vous occupez ! » — La terre que l'on cultive ensemble rapproche, l'air pur fortifie ; il n'est plus besoin des excitations factices de l'alcool. C'est ce que disait une femme de Reims à Mme Changeux, fondatrice de l'œuvre à Reims : « Le plus grand profit de notre jardin ne consiste pas tant dans les légumes que nous avons mangés que dans les petits verres que mon mari n'a pas bus. » — Le travail du jardin est aussi l'antidote du socialisme. Le P. Roure avait procuré un coin de terre à un farouche ouvrier socialiste de Saint-Etienne qui se mit à le cultiver et y fit pousser de magnifiques pommes de terre. « Eh bien ! vous savez, lui dit le Père, à la fin de la saison vous en ferez un tas énorme dans ce carré vide, et chacun viendra recevoir sa provision, un panier par tête composant chaque famille. — Ah ça ! vous moquez-vous de moi ? Vous croyez que j'aurai trimé depuis six mois pour donner mes pommes de terre à ceux qui ont cinq ou six enfants et qui n'ont rien fait ? Elles sont à moi, mes pommes de terre. Je veux les manger ou les vendre. C'est ma propriété ! » L'utopie collectivisme s'était évaporée au contact de la terre et de l'air pur, comme un mauvais brouillard.

De longues et précieuses notices suivent sur l'organisation professionnelle de l'avenir, la constitution des caisses rurales, des syndicats de travail, d'agriculture et autres, sur leur rôle éducateur, la nécessité en France d'un ministère du travail comme en Belgique, la durée du temps du travail. Rien n'est plus faux que cette assertion : « Moins l'ouvrier se repose, plus il travaille. » Le patron qui force les heures de travail ressemble à un industriel qui s'imaginerait faire des économies en laissant détériorer ses machines. Celui qui impose à ses ouvriers un travail excessif ou ne les paie qu'un salaire insuffisant, est imprévoyant pour lui-même et pour la nation, à la charge de qui restera le dommage des santés perdues et des invalidités.

« Dans nos établissements, disait M. Chamberlain, — qui occupe 10,000 ouvriers, — nous avons successivement réduit le nombre des heures de dix à neuf, puis à huit. J'ai remarqué depuis longtemps que la plupart des accidents, dans les ateliers, se produisent à la fin de la journée ; or si après un certain nombre d'heures de travail les mouvements de l'ouvrier, par suite de la fatigue qu'il éprouve, deviennent assez lents ou assez irréguliers pour donner lieu à des accidents, à plus forte raison pouvons-nous en conclure que la qualité de son travail est plus inférieure à mesure que le temps se prolonge. En fait, nos ouvriers travaillent tout autant en huit heures qu'ils travaillaient en dix ; et leurs salaires, qui leur sont en général comptés aux pièces, n'ont pas été réduits. »

L'individualisme est le grand mal social importé chez nous par la Révolution : « Chacun pour soi ! » Et dans les associations et mutualités, c'est encore cette idée qui perce, tant nous en sommes imbus. Espérons qu'on pourra l'en chasser avec le temps et qu'on parviendra à remplacer cette formule égoïste par cette autre toute chrétienne : » Tous pour chacun. » C'est le principe des mutualités. Mais l'idéal, c'est que la mutualité se développe « au sein de la profession et au bénéfice de la famille. »

« Personne, a dit judicieusement Jules Simon, ne peut sauver l'ouvrier de la misère que l'ouvrier lui-même. » Que chacun donc apporte ses petites économies qui constitueront au bout de quelques années un fonds considérable. Ainsi l'Emulation chrétienne de Rouen, admirablement dirigée par son président M. Vermont, a pu en trente-deux ans verser plus de 500.000 francs à ses retraités. L'ouvrier s'est ainsi sauvé lui-même de la misère. Mais pour que ces mutualités fonctionnent à l'aise, il est nécessaire qu'elles comptent des membres honoraires qui versent des cotisations élevées, sans participer aux allocations. Cela c'est la meilleure œuvre de charité des riches, et ces sortes de mutualités libres seraient à coup sûr préférables à celles de l'Etat.

Les mutualités scolaires existent, elles sont officiellement encouragées, elles sont à encourager. « Les sociétés scolaires, dit M. André Hua, font presque toujours la retraite par livrets individuels de la Caisse nationale de retraites. Ce système est le seul pratique, à mon avis, pour les sociétés dont le but est non de résoudre définitivement pour leurs membres la question de la retraite, mais seulement de faire leur éducation dans la prévoyance. »

L'Etat avait promis par l'article 26 de la loi du 1er avril 1898 d'encourager par des subventions la constitution des *retraites* mutualistes ; or la loi a promis, mais l'Etat n'a pas payé. Les mutualistes réclamèrent, on finit par obtenir que les versements opérés pendant l'année 1903 donneraient lieu à subventions, mais ceux-là seulement. Et ceux des quatre années précédentes ? Il paraît bien que pour elles la banqueroute est définitive. C'est d'un fâcheux effet, et cela ne laisse pas que de faire planer de l'inquiétude sur l'avenir. « Nous n'insisterons jamais trop, conclut M. Hua, auprès des enfants, des jeunes gens, du peuple tout entier, pour détruire le mirage du bonheur que certains promettent aux ouvriers à la condition qu'ils abdiquent leur indépendance et qu'ils abandonnent leurs économies entre les mains de l'Etat, ce maître impersonnel qui s'engage sans scrupules et se dégage ensuite sans remords quand les ressources lui font défaut. »

Le *Guide social*, on le voit, est une mine de renseignements, d'idées, de théories actuelles, de procédés pratiques nécessaires à connaître à quiconque veut suivre le mouvement social, c'est-à-dire être de son temps. Ajoutez-y des données pour rédiger des monographies rurales, des portraits et biographies des sociologues les plus distingués de notre époque, des analyses et indications de livres traitant de la science sociale, des sentences et des maximes lumineuses, comme celle-ci de Le Play :

« La condition du salut est que la patience s'unisse au dévouement. Il faut se dire qu'en gagnant péniblement un homme à la vérité, on a peut-être aidé puissamment à la régénération de la race. »

Ou encore cette autre très originale de John Watts, qui vise les coûteux intermédiaires : « C'est une étrange chose que les pauvres aient le plus grand nombre de domestiques et doivent les payer. S'ils veulent devenir riches, ils doivent d'abord les congédier. »

IV. — Mais ce qui ressort surtout de l'étude du *Guide social*, c'est la *nécessité* d'aider le travail de l'*Action populaire* par l'association professionnelle et la propagande des *Tracts*.

L'association c'est un besoin, c'est un droit, c'est une économie, c'est un instrument de défense. Ainsi que le fait remarquer M. Le Play, rien ne s'élève dans notre société moderne entre l'omnipotence de l'Etat et la faiblesse du citoyen, rien, sauf l'association qui constitue une barrière sérieuse. L'avenir lui appartient et l'avenir le voici : les socialistes, les gens de désordre, les ouvriers de la pensée maçonnique, les hommes de révolution, les citoyens turbulents seront tous unis par des associations puissantes ; et les catholiques, les honnêtes gens, les hommes d'ordre, les citoyens paisibles qui ne demandent qu'à gagner leur vie et qu'à jouir d'une juste liberté, s'ils restent individualisés, sans union ni lien, seront opprimés, méprisés et exploités par les socialistes et les révolutionnaires.

La lutte est entre les deux associations, pour la justice ou pour l'injustice : le triomphe appartiendra comme toujours à l'effort, aux plus zélés, aux plus habiles, aux plus disciplinés. Quelques individus ne sauraient arrêter une armée, fussent-ils les plus vaillants des hommes.

Les *Tracts* de l'*Action populaire* qui paraissent trois fois par mois, par brochures de trente-deux pages, renferment des études de doctrine, de droit, d'histoire sociale, des monographies d'œuvres économiques, des enquêtes sur la situation des diverses classes, des diverses professions. Les titres seuls en indiquent l'importance : *Qu'est-ce que l'ouvrier ? — Qu'est-ce que la question sociale ? — La femme du monde et les œuvres sociales, — « Association » et « coopération », — La grève d'Armentières, — L'enseignement ménager, — Colonies sociales, — Maîtres et serviteurs, — Mutualité* — et cinquante autres. Rien n'est précieux comme les enquêtes, comme celle de Mme Jean Brunhes par exemple sur les « marmitons » de Paris. A le voir, ce marmiton traverse gaiement les rues, tout blanc, avec ses gâteaux sur la tête, comme le grand panetier de Pharaon, le nez au

vent, s'arrêtant complaisamment à regarder à une vitrine des illustrations sensationnelles ; on se prend à penser « qu'il ne se tue pas de travail. » Mais suivez-le dans sa vie intime, dans ses cuisines où il étouffe, mal nourri, mal logé, privé d'air, n'ayant pour tout salaire que les pourboires : vous ne lui ferez plus un crime de sa flânerie apparente à respirer un instant sur le pavé de la capitale ; vous vous intéresserez à sa situation, et vous lui doublerez à l'occasion ce pourboire qui demeure son seul gain.

Ces tracts sont lus surtout par une élite, parce qu'ils sont pleins d'idées et de choses ; on voudrait voir l'élite s'étendre. Dans les premiers mois de leur apparition ils ont fait sensation, et nous en avons parlé assez longuement ici-même. *Cent mille* brochures se sont répandues dans toute la France. C'est un beau chiffre sans doute, mais que l'on se rappelle que dans une seule année les catholiques allemands du *Volksverein* ont distribué *treize millions* de tracts, et l'on comprendra quel essor il nous faut donner à ces utiles et fortes publications si nous voulons agir sur l'esprit public, le changer peu à peu et l'orienter vers la victoire de l'ordre.

Dès la première heure, dans la pensée de l'*Action populaire* les tracts ne furent que « des outils confiés à des laborieux pour les aider dans leur travail. » Ils occupèrent les études d'un groupe de jeunes gens, aidèrent à fonder çà et là un syndicat, une mutualité, une caisse rurale. « L'œuvre tend de plus en plus à devenir aussi un office de renseignements. On lui écrit pour avoir communication d'un modèle de statuts, d'un plan d'études, d'un sujet de conférences, pour se renseigner sur une assurance, une caisse de crédit, et elle est heureuse de répondre avec tout l'empressement possible. »

Elle ne demande qu'à être plus connue, qu'à rendre plus de services, qu'à créer partout ce courant d'association que suivent si bien nos ennemis et auquel nous demeurons réfractaires. C'est ainsi qu'une minorité compacte a constamment asservi une majorité éparse.

A-t-on pensé aussi que l'avenir temporel du clergé français pourrait être assuré par cette ressource merveilleuse qui s'appelle la mutualité ?...

Q. — Connaissez-vous une brochure d'un P. Haar récemment éditée en latin, où, paraît-il, se trouverait un décret de Congrégation nouvellement exhumé des archives du Vatican et portant condamnation du probabilisme ?

R. — Nous connaissons très bien cette brochure du P. Haar ; nous connaissions aussi du même auteur un travail allemand : *Das Decret des Papstes Innocenz XI über das Probabilism ;* de même que nous avions lu en son temps, toujours du même auteur, une étude analogue, publiée en langue française dans la *Nouvelle Revue théologique* (t. 35, p. 479). Ces trois travaux roulent sur le même sujet, visent le même but : la publication et l'interprétation d'un décret d'Innocent XI en date du 26 juin 1680 touchant la controverse de « l'opinion probable. »

Le P. Haar s'est donné la mission de vulgariser ce décret et les enseignements qu'il comporte. Ce n'est pas nous, certes, qui lui en ferons reproche. L'*Ami*, par l'organe de son *Vieux Moraliste*, a poussé une forte pointe d'attaque contre la théorie du probabilisme pur. Nous ne sommes donc point touchés en aucune façon par la polémique du savant Rédemptoriste. Par ailleurs, n'ayant aucune tradition de famille à défendre, nous sommes tout à fait à l'aise pour dire notre pensée sur cette affaire en toute indépendance de critique.

Le décret d'Innocent XI, autour duquel roule tout le débat, n'est pas à proprement parler une nouveauté. On en connaissait l'existence ; mais, comme on le croyait plutôt disciplinaire que dogmatique, plutôt à l'usage de la Compagnie de Jésus que destiné à l'Eglise universelle, on n'avait point songé à en faire état dans la dispute du probabilisme. D'ailleurs, on le connaissait incomplètement, et mal, son vrai texte n'ayant jamais été authentiquement publié.

Or, dans ces derniers temps, en 1902 croyons-nous, à l'occasion et pour les besoins d'une assez vive polémique entre le P. Mandonnet dominicain *(Revue thomiste*, tom. IX et X) et le P. Brucker jésuite *(Etudes*, tome 86 et 91), des recherches ont été faites aux archives du St-Office et copie, authentique cette fois, a été donnée par l'assesseur, Mgr Lugari, du texte original en entier, tel qu'il est encore actuellement existant à Rome.

Voilà en quel sens le décret est nouveau. Ajoutons que les parties inédites sont de très grave importance, et l'on comprendra qu'on ait pu, à juste titre, le présenter en bloc, pour les besoins de la controverse, comme un document en réalité « découvert » et tout nouveau.

Le lecteur que ce problème intéresse pourra lire en entier le décret fameux dans la brochure du P. Haar, ou dans les Revues sus-indiquées. Faisant ici œuvre de bibliographie et non de théologie, nous n'en donnerons point la transcription intégrale, mais seulement un résumé suffisant pour bien apprécier la modification introduite par ce décret dans la controverse fameuse.

Il résulte, soit de la lettre, soit de l'esprit et des circonstances historiques de cette pièce :

1° Qu'Innocent XI voyait avec un vif déplaisir la Compagnie de Jésus donner l'appoint de son autorité à la théorie du probabilisme ;

2° Qu'Innocent XI a intimé au P. Oliva, général de la Compagnie, ordre formel de laisser à ses Pères toute liberté de combattre le probabilisme dans leur enseignement ;

3° Qu'Innocent XI a eu en particulière faveur le P. Gonzalez, connu de lui pour ses opinions anti-probabilistes, au point de le faire élire général de

la Compagnie après la mort du P. Oliva, dans le but précisément d'amener par là une réaction contre le probabilisme dans le sein de la Compagnie ;

4° Qu'Innocent XI a désiré et voulu la publication d'un ouvrage du P. Gonzalez où celui-ci combattait longuement le probabilisme, ouvrage dont les oppositions persistantes venues de la Compagnie ont réussi à retarder l'apparition pendant 25 ans.

A ces conclusions directes le P. Haar en ajoute une autre, qui ressort non moins clairement de l'étude historique documentaire de cette époque, à savoir que le Saint-Siège s'est montré alors notoirement hostile au probabilisme, et que la Compagnie de Jésus a fait preuve d'une docilité bien restreinte à l'égard de ses avis et « directions » sur ce point-là.

Dans quelle mesure cette dernière appréciation est-elle fondée, le lecteur en pourra juger en étudiant les pièces du procès telles que les présente, avec sincérité, croyons-nous, la brochure du P. Haar.

On savait déjà que les Papes du XVIII^e siècle, et fin XVII^e, s'étaient montrés hostiles au probabilisme, entre autres Benoît XIV. On le sait mieux encore depuis la publication du décret d'Innocent XI dans son texte intégral, et grâce aussi à la divulgation des circonstances très caractéristiques qui l'ont accompagnée. Il reste donc désormais irrévocablement établi que l'argument d'autorité tiré des sympathies du Saint-Siège (de Pie IX par exemple pour Ballerini) ne peut plus être invoqué en faveur du probabilisme.

Le « Vieux Moraliste » l'avait déjà dit en termes formels : aucune école ne peut se prévaloir de cet appui à l'exclusion des écoles voisines, ce « confirmatur » est à biffer dans nos manuels. La vérité est que le Saint-Siège n'a jamais ni approuvé ni réprouvé authentiquement aucun système de morale. La vérité est aussi que le Saint-Siège, en forme non pas dogmatique mais purement disciplinaire, s'est montré successivement favorable aux tendances pratiques des systèmes théoriquement opposés.

Toute la controverse doit donc rigoureusement se renfermer sur le terrain des raisons intrinsèques. Là, le probabilisme se montre très faible, ainsi qu'on l'a fait voir dans les colonnes de l'*Ami* (1900, p. 484; 1901, p. 433). Est-ce à dire qu'on doive l'abandonner ? Pratiquement, non, puisque, en fait, les solutions probabilistes sérieuses et prudentes coïncident avec les solutions équi-probabilistes sérieuses et prudentes, ni l'un ni l'autre des deux systèmes n'étant capable de garder en pratique ses positions théoriques, tous les deux — l'un s'élargissant, l'autre se resserrant un peu — aboutissant en fait au même point dans les confessionnaux.

Un jour vient, croyons-nous, et très prochain, où l'identité pratique de l'équi-probabilisme large avec le probabilisme restreint amènera les maîtres de la morale à formuler de part et d'autre les théories opposées de manière à les rendre plus conformes à leur propre application pratique, c'est-à-dire de manière à les accorder finalement ensemble dans une paix définitive. Nous serons pour notre part, à l'*Ami*, très heureux d'avoir pu, quelque modeste que soit notre concours, coopérer à cet heureux résultat.

Donnons le titre exact de la très intéressante brochure du P. Ter Haar : *Ven. Innocentii PP. XI de probabilismo decreti historia et vindiciæ*, auct. Franc. Ter Haar, C. Ss. R., Paris et Tournai, Casterman, 1904 ; 165 p. in-8. Le latin de l'auteur est peut-être un peu trop élégant et contourné. On lui saurait gré, chez nous, de donner une traduction française de son curieux travail.

2° Comptes rendus bibliographiques

Jésus-Christ, sa vie, son temps, par le P. Leroy, S. J. — *Année 1904.* — Un vol. in-12 de 364-XVI p., 3 fr. — Paris, Beauchesne.

La Divinité de Jésus-Christ, par D. Vieillard-Lacharme. — Un vol. in-12 de XVI-288 p., 2 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Paraboles évangéliques expliquées et méditées, par le P. Lacouture. — 2 vol. in 18 de 430 et 238 p., reliés, 2 fr. 50. — Paris, Retaux.

Ma vie avec Jésus. — *Méditations à l'usage des enfants qui ont fait leur première communion.* — Plaquette in 18 de 160 p., 0 fr. 80. — Paris, Poussielgue.

De la peur de Dieu, par J. Cellier, aumônier. — Un vol. in-12 de IX-214 p., 2 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

La Bonté, par M. Guibert — In-32 de 194 p., 1 fr. — Paris, Poussielgue.

A Marie Immaculée, 1854-1904. — In-8 jésus de 64 p., 1 fr. — Paris, Retaux.

I. — C'est la X^e série qui vient de paraître du P. Leroy. On sait que ce sont des « Leçons d'Ecriture sainte, » inaugurées il y a dix ans au Gesu de Paris, continuées depuis trois ans au Gesu de Bruxelles, — des conférences sur l'Evangile, apologétiques si l'on veut (on est toujours apologiste quand on explique l'Evangile, et l'Evangile est par lui-même la meilleure apologie du christianisme), mais en tous cas sans visées apologétiques et qui tendent uniquement à faire mieux comprendre et aimer l'Evangile et ses enseignements. — Chacun des dix volumes forme un tout complet. Celui que nous annonçons traite, en dix leçons, des Soixante-Douze, des Appels de Dieu (Marthe et Marie), de la Fête des Tentes, de la Source d'Eau vive, Faute et Pardon, la Lumière du monde, *Ego sum*, l'Aveugle-né, le Bon Pasteur, Orgueil et Hypocrisie.

II. — *Divinité de Jésus-Christ* est un recueil de conférences données à Paris, à Saint-Jacques du Haut-Pas, l'hiver dernier. Elles sont d'une fort belle langue, simple et grande, d'une majesté que l'on sent tout apostolique et toute proche de nous. Et l'argumentation s'y déroule avec largeur et droiture, sans vaine recherche d'esprit et d'effet, sans cet appétit de polémique qui dépare souvent les conférences apologétiques. C'est un beau modèle d'éloquence de la chaire. On croirait parfois entendre Mgr Freppel. Ces pages ont fait beaucoup de

bien là où elles furent dites ; et elles en feront partout où elles iront.

III. — *Paraboles évangéliques*, avec sa typographie superfine, ses pages toutes encadrées de filets rouges, sa reliure façon soie bleu ciel de Naples, son prix idéal (2 fr. 50 les 2 vol. reliés), est un bijou. C'est le privilège des livres à fort tirage, de pouvoir réaliser de telles merveilles ; et l'auteur, qui d'ailleurs a parcouru la France et expliqué l'Evangile en toutes nos villes et bourgades, a droit de compter sur un débit immense. Plus de cent vingt paraboles sont méditées ici. C'est, sur ce thème, le meilleur recueil de méditations que nous puissions recommander.

IV. — *Ma vie avec Jésus* se présente comme un recueil de « méditations à l'usage des enfants qui ont fait la première communion. » C'est qu'en effet il ne saurait jamais être de trop bonne heure pour apprendre à méditer. S'il n'y a pas de persévérance sans méditation, il faut bien que la méditation soit possible à nos premiers communiants ; et dire que c'est chimère d'entreprendre pareille tâche, ce serait renouveler l'erreur de quelques-uns de nos ancêtres du sacerdoce qui ne doutaient nullement qu'un enfant de huit ou dix ans fût capable d'offenser Dieu mortellement, et avec cela le proclamaient carrément incapable de contrition ou d'absolution : ce qui revenait à dire que pour ces pauvres petits le salut était impossible. Et puis, si la méditation doit nous élever à Dieu et nous établir en colloque avec lui, comment serait-elle plus difficile à ceux dont le Bon Maître a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ? » — En tête de chacune de ces cinquante méditations, quelques lignes de l'Evangile, parfois tout un récit évangélique, le reste suit de soi. C'est la méthode employée déjà, à notre connaissance, en plusieurs collèges ecclésiastiques, où elle a donné les meilleurs résultats. — Vrai « petit livre d'or, » comme on l'écrit à l'auteur de l'archevêché de Cambrai.

V. — Ce ne sera pas sortir de l'Evangile que de méditer ensuite le petit traité de M. Cellier, *De la peur de Dieu*. Quel thème pratique, et non pas seulement pour les âmes timorées, mais pour tous les pécheurs, que ces réflexions sur *la peur de Dieu*, qui n'est pas la crainte de Dieu, qui en est même tout le contraire, qui est le premier sentiment, et le plus douloureusement efficace, que le démon souffle au cœur du pécheur (au cœur de tous les pécheurs depuis Adam) après son péché !

Tout le monde connait là-dessus les considérations de saint François de Sales dans son *Traité de l'amour de Dieu* et *passim* dans ses lettres, et plus récemment du P. Faber qui voyait dans la peur de Dieu, dans l'idée farouche qu'on se fait de Dieu, le plus funeste ennemi de la vie chrétienne. On sera heureux de retrouver, dans le livre de M. Cellier, ces choses présentées avec beaucoup de méthode, distribuées et réparties en de multiples chapitres dont les titres seuls suffisent à révéler une grande expérience des âmes. — Trois parties : 1° *De la peur de Dieu* (XXVIII chapitres) ; 2° *Gages de prédestination* (XIV chapitres) ; 3° *Moyens de combattre la peur de Dieu* (XVI chapitres).

VI. — *La Bonté* de M. Guibert ! Ah ! les trois premiers mille s'en sont écoulés en quinze jours. Quand on parle de la bonté, on est toujours sûr d'être entendu. Tout le monde aime tant la bonté, — dans les autres ! Tous ceux qui connaissent M. Guibert savent avec quelle intensité ce petit livre a été vécu et comme on y respire le parfum, l'arome d'une vie toute de bonté et de dévouement à la jeunesse étudiante. M. Guibert est un de nos plus pénétrants psychologues ; mais sa psychologie ici est toute d'expérience personnelle, et comme la « psychologie expérimentale » est une belle chose quand elle est ainsi maniée !

On méditera, à travers ces pages, 1° le prix de la bonté, et comment, en même temps que la joie de ceux qui nous entourent, elle assure la perfection et le progrès toujours en haleine de ceux qui la pratiquent ; — 2° ses caractères (bonté compatissante, bonté bienfaisante, bonté bienveillante, bonté aimante) ; — 3° ses sources (part de l'esprit, de la volonté, du cœur) ; — 4° ses contrefaçons (faiblesse, flatterie, indiscrétion, sensualité).

VII. — *A Marie Immaculée* est une admirable plaquette artistique : deux héliogravures *(l'Immaculée* et *la Vierge aux Anges)* de ce « Maître de Moulins » (fin du XV^e^ siècle) dont les chefs-d'œuvre ont si religieusement ému les visiteurs et visiteuses de l'Exposition des Primitifs français, l'été dernier ; — puis six poésies que suffisent à recommander les noms de leurs auteurs (six jésuites) : G. Longhaye, A. Brou, V. Delaporte, A. Hanrion, Ch. de la Porte, A. Gandon.

Un des plus riches et des plus pieux souvenirs qui puissent rester du Jubilé de l'Immaculée Conception.

Mgr d'Hulst. **Lettres de direction** publiées par Alfred Baudrillart, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8 écu de XXX-380 p., 5 fr. — Paris, Poussielgue.

Ce volume est le premier qui soit publié de la correspondance spirituelle de Mgr d'Hulst. Quand je dis qu'il est le premier, il ne faut pas en conclure que d'autres doivent le suivre : ceci, c'est le secret des correspondantes de Mgr d'Hulst. Ces sortes de publications sont toujours chose si délicate, et il n'y a pas neuf ans encore que le regretté prélat a été rappelé à Dieu ! En tous cas, si d'autres volumes doivent paraître, le meilleur souhait, le plus complet, qne nous puissions formuler, c'est que l'on fasse choix, pour eux aussi, d'un éditeur aussi délicatement sacerdotal que l'a été pour ce recueil le P. Baudrillart.

Ceux qui n'ont vu Mgr d'Hulst qu'en chaire ou dans les cérémonies officielles ne le connaissaient guère, étaient même exposés à le méconnaître totalement. On ne se fût jamais douté, à le voir par le dehors, de la bonté, de la tendresse qui embrasait ce cœur tout aux âmes ! Il savait que son aspect paraissait froid ; mais, disait-il gentiment, « on est ce qu'on est. Si je suis froid d'abord, tant pis pour ceux que cela glace ; *il y en a toujours assez qui passent au travers de cette glace !...* Et puis, qu'est-ce que cela peut faire à ceux qui connaissent le dedans ? Mais les femmes aiment qu'on leur dise ce qu'elles savent déjà. Jamais je n'ai pu comprendre à quoi cela servait... » Mais il se calomnie quand il dit qu'il ne le « comprend » pas ; car, s'il garde plus de réserve dans ses lettres aux femmes, il épanche adorablement son cœur et redit en mille formes sa tendresse quand il écrit à ses jeunes gens : « Quand comprendrez-vous que vous ne me dérangerez jamais ? écrit-il à l'un d'entre eux... Vous êtes un éclair dans mon ciel. » Une autre fois : « Je suis ahuri de travail, mais il y a toujours une case dans mon cerveau pour penser à vous et le cœur tout entier pour vous aimer. » A un autre : « Laissez-moi vous dire le bien que m'ont fait les deux premiers mots de votre lettre : *Mon Père*. Oui, je sens que je le suis, que Dieu m'a fait tel pour vous !... Je vous aime bien, mon pauvre Edouard, et, si jamais je fais souffrir votre cœur, ce sera grande maladresse, mais jamais infidélité du mien. » A toute heure du jour et quelles que fussent ses préoccupations extérieures, il était toujours prêt et gardait toujours la claire vue de l'âme qui se présentait à lui. Il attendait jusqu'à une heure avancée de la nuit le pauvre apprenti retenu tard à l'atelier et venu de loin ; et dès l'aube il ouvrait sa porte au polytechnicien matinal qui voulait purifier sa conscience avant de recevoir son Dieu. Sévère quelquefois pour les dévotes mondaines, « linottes parées, grises de vanité et de passions de toutes sortes », il ne faisait point acception de personnes et ne savait pas résister au cri d'une âme sincère. De pauvres femmes d'ouvriers, d'humbles domestiques furent parmi ses enfants privilégiées. C'est lui qui a dit un jour cette parole qui pourrait servir d'épigraphe à sa vie :

« Quand un prêtre peut faire du bien à une âme, il doit tout subordonner à cette tâche-là. »

Les deux cent quatre-vingt-dix-huit lettres qui composent le présent recueil sont adressées à la même personne. Mgr d'Hulst l'a dirigée sans interruption pendant vingt et un ans, de 1875 à 1896. Elle n'a point dit son nom ; et ce n'est que sur des instances pressantes qu'elle s'est décidée à confier ses chers souvenirs au P. Baudrillart, qui en a d'ailleurs retranché ce qui touchait à des tiers ou ne devait pas être communiqué au public.

Cette personne était une âme très généreuse, que la grâce divine soumit à de rudes épreuves ; et avec cela, elle avait conservé de sa première éducation je ne sais quelle teinte rationaliste qui ramenait souvent dans son esprit des ombres de doute. Et c'est cette circonstance qui assure à ces lettres, outre une valeur ascétique de premier ordre, une portée apologétique fort intéressante pour nombre de nos contemporains. Combien en effet, parmi eux, qui se sentent chrétiens par le cœur et qui le sont par la pratique de leur vie morale, et qui ne peuvent pourtant, dans leur esprit, se défendre d'un certain trouble, en présence de tant de négations, de controverses, de critiques, de systèmes ! Ce fut un peu l'état d'âme de la personne à qui Mgr d'Hulst prodigua tant de dévouement. L'amour de Jésus-Christ l'avait saisie fortement, au sortir d'une éducation toute cousinienne, et dominait sa vie, mais sans jamais libérer complètement son intelligence ; et pour éclairer cette intelligence, et sans tomber d'ailleurs dans l'illuminisme et les illusions du sens personnel, ce sur quoi Mgr d'Hulst insiste à mainte reprise, c'est comment cette prise de possession de l'être tout entier par l'amour divin est une preuve solide de la réalité du divin et comment cette action divine démontre l'Agent divin :

« Vous pouvez bien faire, à vos heures de trouble, ce raisonnement étrange mais juste : Dieu m'a prise, donc *Il* existe. L'Evangile, la Croix, l'Eucharistie, toutes ces formes de l'Amour divin communiqué au cœur de l'homme, tout cela me saisit malgré moi, donc tout cela existe. » (Lettre du 18 juillet 1876).

« Qui nous séparera de la Charité de Jésus-Christ ? Vous savez ? ce cher chapitre VIII de l'Epître aux Romains. Relisez-le ; redites ce cri de votre âme. Ah ! si ces pauvres gens qui blasphèment savaient ce que c'est qu'aimer ! » (15 mai 1881). — Mais l'*amour* ne dispense pas de l'étude ; et, à la fin de cette lettre, qui est fort longue et tout entière dirigée contre Havet et Soury, le prélat ajoute : « Vous ferez bien par respect, par zèle, d'étudier un peu. Je vous enverrai Wallon et Meignan. Mais en payant ce tribut de l'esprit au devoir, continuez surtout à acquitter le tribut du cœur à l'amour. » — Un amour qui d'ailleurs n'est pas de simple sentiment : car, poursuit-il : « Pour ce, il faut prier et souffrir, passer sur la terre à côté du bonheur et paraître heureuse en répandant le bonheur autour de vous. » — Et, dans une lettre suivante (10 juin 1881), une très heureuse formule pour rappeler que l'amour vraiment divin c'est l'amour qui se sacrifie et qui trouve que le sacrifice est bon, et non point l'amour avide de consolations : « Eh bien n'aimerez-vous pas assez pour dire que c'est bien comme cela (dans vos peines), *que plus de consolation diminuerait la valeur du témoignage* qu'en dépit de l'esprit le cœur veut rendre à Celui qui mérite tous les sacrifices ? »

Oui, mais si cet amour est une névrose ! Evidemment il y a des névroses de toute sorte. La névrose, la folie même peuvent prendre la forme de l'amour de Dieu. Mais l'amour de Dieu à l'état de névrose est à l'amour de Dieu véritable ce que la folie des grandeurs est à la grandeur, ce que la folie des persécutions est à la persécution. Et là-dessus il faut lire toute la magistrale lettre du 16 octobre 1885, p. 119-126. — 19 novembre 1889 : « Mettez à la fois beaucoup de passivité à vous laisser faire et d'énergie à vous donner. Par-dessus tout ayez confiance, et redites le *Scio cui credidi.* » — 22 août 1892 : « Un jour, vous en doutez, vous, mais moi j'en suis sûr, un jour, mon enfant de prédilection sera heureuse infiniment, son bonheur sera fait de ses renoncements, de ses sacrifices, de ses longues marches dans les ténèbres, des exigences croissantes acceptées sans récompense sentie, de sa confiance à donner toujours quand il lui semblait ne rien recevoir, et à monologuer dans la nuit, ou à n'entendre pour toute réponse que de nouveaux appels à l'immolation... »

J'ai multiplié les citations sur ce thème particulier de l'amour dans ses rapports avec la foi. Mais c'est sur tous les points de la vie chrétienne que ces *Lettres* nous offrent des perles. On serait heureux que le P. Baudrillart voulût ajouter à une nouvelle édition une table analytique qui permît aux lecteurs pressés (et ils sont si nombreux !) de retrouver rapidement sur tel ou tel sujet qui leur tient au cœur la pensée et les avis précieux de Mgr d'Hulst. Mais à ceux qui ne sont pas pressés, ces *Lettres* seront, en même temps qu'une solide nourriture ascétique, un modèle excellent de correspondance spirituelle, affectueuse évidemment comme il faut que le soit toute correspondance de ce genre pour faire du bien, mais toujours si digne, si sacerdotalement élevée, si contenue alors même qu'elle semble s'épancher, et si épanchée d'autre part et si aimante dans sa nécessaire réserve.

Histoire des dogmes. — Tome VI. PÉRIODE DES TEMPS MODERNES, par le Dr J. Schwane, prof. à l'Université de Münster. Traduit de l'allemand par M. Degert. prof. à l'Université catholique de Toulouse. — Un vol. in-8 de 720 p., 6 fr. — Paris, Beauchesne.

Avec ce tome VI s'achève la traduction du grand ouvrage de Schwane. Elle avait été commencée il y a plus de vingt ans, à la librairie Victor Palmé, puis interrompue à la suite d'événements d'ordre commercial. M. Degert l'a reprise, mise au point et vient de la terminer, avec cette sûreté de doctrine où la forte impulsion de Mgr Batiffol maintient l'enseignement théologique de l'Université catholique de Toulouse. Schwane, d'ailleurs, était en Allemagne un esprit sage ; mais, grâce aux améliorations apportées par le traducteur, l'œuvre française est désormais bien supérieure à l'original allemand.

Ce tome VI et dernier s'ouvre sur l'état de la théologie catholique au commencement du XVIe siècle, à l'origine de la Réforme, et conduit son enquête jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, en somme, jusqu'aux définitions et exposés du Concile du Vatican.

En appendice, un Index alphabétique de quarante pages permet de s'orienter fort commodément à travers ces six énormes volumes.

Theologia moralis universa, auctore P. Timotheo a Podio-Luperio. — Trois vol. petit in-8 de 669, 672 et 680 p., 15 fr. — Paris, Beauchesne.

Faut-il recommander, qui oserait recommander une nouvelle Théologie morale ? De bonnes, d'excellentes Théologies morales ont paru depuis quelque demi-douzaine de lustres et sont d'ores et déjà et fort légitimement d'ailleurs en possession d'une faveur qui en général n'aime pas à se déplacer ou ne se déplace que très lentement.

Ce nouveau Manuel est l'œuvre d'un Capucin, qui l'a longtemps professé dans les scholasticats de son Ordre. Il se présente à nous sous des allures modestes. Il ne se hérisse pas d'appareil critique, ni de ces interminables listes de théologiens qui en d'autres manuels nous sont à chaque instant servies pour ou contre telle « sentence » et dont on a déjà dit ici le peu de

valeur probante. Il cite les décisions authentiques de l'Eglise ou des Congrégations romaines, quand il y en a ; avec cela, une ou deux autorités, prises parmi celles qui sont le plus connues et le plus à la portée du public, et c'est tout. Il expose les solutions qui peuvent être regardées comme acquises en matière morale. Il les expose brièvement, sans discussions oiseuses, multipliant les exemples et les applications particulières qui mettent en fort bonne lumière le bien fondé de la solution proposée. Partout, il expose avec clarté et netteté. C'est la clarté de Gury, mais avec une plénitude de compréhension qui n'est pas dans Gury.

Ceci suffit à dire de quelle utilité le nouveau Manuel sera pour tous les professeurs de théologie morale. Il y puiseront beaucoup de notions et d'applications morales d'abord, mais ensuite et surtout, à un point de vue purement didactique, une excellente méthode d'exposition.

La sainte Bible polyglotte. — Tome V. — Un vol. gr. in-8 de 892 p., 7 fr. — Paris, Roger.

Ce tome V comprend l'*Ecclésiastique*, avec le texte hébreu des fragments récemment retrouvés, *Isaïe*, *Jérémie* et *Baruch*. Nous avons plus d'une fois exposé ici le plan et dit le mérite de l'œuvre. Elle se poursuit, on le voit, rapidement, après les tâtonnements du début qui étaient inévitables dans une si grande entreprise. Et elle se poursuivra heureusement toujours, sous la direction de M. Vigouroux, et grâce à la collaboration assidue d'érudits comme M. Touzard, de Saint-Sulpice, M. Nau, de l'Institut catholique de Paris, M. Martel, aumônier de l'hôpital d'Hyères.

Le prix de souscription a été porté à 7 fr. par volume.

Le Livre d'Isaïe. *Traduction critique avec notes et commentaires*, par le P. Albert Condamin, S. J. — Un vol. gr. in-8 de xx-402 p., 8 fr. — Paris, Lecoffre.

Cet ouvrage fait partie de la grande collection inaugurée il y a deux ou trois ans par le P. Lagrange. Elle s'est imposée, dès le début, à l'attention et à l'estime du monde de la critique érudite, en même temps que, par la sagesse de sa méthode, elle gagnait la confiance des catholiques. Ces éditions sont critiques, et il n'y faut pas chercher des commentaires où les textes sacrés soient interprétés dans leurs applications à la théologie, à la liturgie, à la prédication. Mais cela ne veut nullement dire que les érudits éditeurs ignorent la théologie et la liturgie ou n'en tiennent pas compte. Car, comme le note fort précisément le P. Condamin, « *l'étude critique et l'étude théologique de la Bible ne sont pas indépendantes l'une de l'autre ;* il ne leur est pas loisible de vivre à part *en s'ignorant mutuellement ;* mais elles peuvent, semble-t-il, se présenter en des ouvrages distincts. »

Le P. Condamin applique à tout le livre d'Isaïe la théorie strophique que le P. Zenner a retrouvée et mise en lumière pour les Psaumes et qui par ailleurs a été plus d'une fois déjà présentée à nos lecteurs. Chaque prophétie est un poème, dont les strophes se distinguent suivant le sens, suivant la symétrie du nombre de vers et des groupes de vers entre strophe et antistrophe consécutives ou entre paires de strophes, suivant la répétition de certains mots, soit en tête et à la fin des strophes, soit d'une strophe à l'autre, parallèlement ou symétriquement, suivant enfin le caractère spécial de la strophe intermédiaire, plus vive ici, plus solennelle ailleurs, parfois comminatoire, ailleurs parénétique, ou dorée de reflets messianiques.

Ainsi présenté et distribué, Isaïe se comprend. Même les non initiés ont l'illusion de le comprendre, d'en comprendre au moins la beauté poétique ; et la traduction, que le P. Condamin a voulu faire avant tout rigoureuse et critique, se trouve du même coup être d'une fort belle tenue littéraire. La poésie du texte porte son traducteur.

On remarquera, notamment, la lumière éclatante que cette division strophique répand sur l'incomparable prophétie du Serviteur de Yahwèh (la Passion de Jésus-Christ selon Isaïe) ; et à ce propos, le P. Condamin cite à plusieurs reprises et avec éloges, le Commentaire critique qui en a paru dans nos colonnes (1904, n° 13).

Les infiltrations protestantes et l'Exégèse du Nouveau Testament, par J. Fontaine. — Un vol. in-12 de xiv-512 p., 3 fr. 50. — Paris, Retaux.

Le P. Fontaine, l'auteur des *Infiltrations kantiennes* et déjà d'une première série d'*Infiltrations protestantes*, a la main dure et la langue âpre ; et ce serait sans doute plus chrétien de l'avoir un peu plus douce. Mais il faut avouer aussi que ses vigoureuses colères ne sont que trop faciles à légitimer en présence de l'audace, inouïe jusqu'ici, de certaines gens qui se mettent à gloser exégèse, sans aucune sorte d'initiation et sans idée directrice autre que la manie de marcher toujours et de claironner toujours avec les plus avancés.

Quoi qu'il en soit, et quoique l'on puisse regretter que le P. Fontaine, par la rudesse de son langage, fournisse contre lui des armes à ceux qu'il a entrepris de pourfendre, ce qui est sûr, c'est que l'étude de son livre s'impose à quiconque doit se tenir au courant de l'état actuel et du mouvement des questions bibliques. Il connaît son monde ; il expose très clairement ce qu'il a compris ; et il marche franchement, gaillardement, à l'attaque. Il s'en prend tout d'abord à ce qu'il regarde comme le principe de toutes les aberrations doctrinales d'aujourd'hui, à la *méthode naturaliste*, c'est-à-dire à cette abstraction systématique de toute notion surnaturelle que trop de gens aujourd'hui, savants ou non, prétendent porter dans les études scripturaires ; et il en déduit, avec une impitoyable netteté, les conséquences et ce que deviennent, dans les applications même mitigées de cette méthode, la dogmatique biblique (le miracle) et l'histoire biblique, ce que deviennent nos Evangiles et leur historicité, et dans quels incroyables contresens se perd l'interprétation « naturaliste » des discours du IVe Evangile et des Epîtres de saint Paul.

Ordo des Indulgences plénières, par l'abbé Grimaud. — Plaquette in-16 de xxii-158 p., 1 fr. 75. — Paris, Poussielgue.

Le titre de ce livre en dit l'utilité. Il est revêtu de l'approbation de la S. C. des Indulgences, ce qui lui assure toute garantie. Il est conçu sur un plan très pratique. L'auteur d'abord laisse de côté les indulgences partielles, bien précieuses certainement, mais dont mention détaillée eût grossi démesurément cet *Ordo ;* et parmi les indulgences plénières elles-mêmes, il a dû faire un choix et donner les plus connues, les plus faciles à gagner, celles qui répondent le mieux aux besoins actuels. Même avec ces restrictions et dans ces limites, quelle richesse ! une richesse que bien peu de fidèles connaissent !

Dans un premier chapitre, il indique les indulgences plénières à gagner *tous les jours* avec ou sans communion.

Le chap. II énumère les indulgences qui ne se gagnent qu'à certaines époques : 1° chaque mois et 2° à certaines dates fixes dans l'année ecclésiastique.

Le chap. III nous dit les indulgences attachées à certaines pratiques pieuses : triduums, neuvaines, etc.

Le chap. IV traite de l'indulgence plénière *in articulo mortis*, et de son application.

Le chap. V donne des détails sommaires sur les diverses associations, confréries, etc., auxquelles sont attachées les indulgences mentionnées aux chapitres précédents.

Enfin, un supplément donne le texte de prières citées dans l'*Ordo* et qui ne sont pas d'un usage courant parmi tous les fidèles, ou qui ne se trouvent pas dans les Paroissiens.

Un catholique peut-il être socialiste ? par l'abbé Gayraud, député du Finistère. — In-16 de 119 p., 1 f., *franco* 1 f. 25. — Paris, Bloud.

La question que pose le titre de cet opuscule a été résolue, il y a quelques années déjà, par l'Encyclique *Graves de communi*, qui proscrit l'alliance des mots *Socialisme chrétien*, à plus forte raison, *Socialisme catholique*. Mais les points tranchés par les Encycliques pontificales sont toujours bons à rappeler et à enseigner aux fidèles, et c'est donc œuvre utile que vient de faire M. Gayraud en exposant ce que c'est qu'un catholique et ce que c'est qu'un socialiste et pourquoi l'on ne peut être l'un et l'autre à la fois, — précisant exactement, « avec la rigueur du procédé théologique, où se trouve la contradiction entre le socialisme moderne le plus mitigé et l'enseignement antisocialiste de plusieurs Encycliques pontificales. »

L'opuscule est écrit d'un style alerte, incisif, vigoureux, et, pour ceux qui n'ont pas le temps de recourir aux gros livres, ce sera une bonne petite Introduction à l'étude de la question sociale, non sans de fortes pointes de polémique à l'adresse de quelques-uns de nos journalistes socialistes.

Au chapitre XIV, M. Gayraud se trouve amené à parler de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'il envisage d'un œil décidément trop superficiel quand, après l'énumération complaisante des avantages qu'en retirerait l'Eglise, il passe aux « inconvénients » et écrit que « les deux plus graves (inconvénients) seraient la suppression du budget des cultes et la désaffectation des *édifices* dont l'Eglise n'a que la jouissance : temples, évêchés, presbytères et séminaires » (p. 110). M. Gayraud veut se tenir sur le terrain pratique, puisqu'il fait (p. 112) « toutes réserves en faveur des doctrines et des droits historiques de l'Eglise » : mais précisément c'est sur le terrain pratique qu'il ne peut pas être question, maintenant, d'une séparation qui serait « la liberté religieuse complète et égale pour tous » (p. 113).

On eût été heureux de trouver, en tête de cette brochure qui sous son mince volume est un ouvrage considérable, l'*Imprimatur* prévu par les lois de l'Eglise.

Le Forum romain et la Voie sacrée *depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours*. Dessins et restitutions par F. Hoffbauer, texte par l'abbé Thédenat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Un vol in-4° jésus de 154 p., 20 fr. — Paris, Plon.

M. Thédenat nous donna, il y a quelques années, la meilleure monographie que nous ayons en français du Forum romain. (Cf. *Ami*, 1898, p. 1051). Nul n'était mieux qualifié donc pour rédiger, en un récit sobre et nerveux, nourri de faits, le texte de la grandiose publication que nous annonçons ici. C'est surtout l'illustration qui est prodigieuse : quatre grandes aquarelles hors texte, deux gravures en noir hors texte également, cinquante-deux illustrations dans le texte remettent sous nos yeux, comme au cinématographe, le Forum et les principaux monuments du Forum successivement aux divers âges de l'histoire, depuis le *Campo vaccino* d'Evandre jusqu'à l'état actuel. C'est vraiment, suivant le mot de Michelet, « la Résurrection d'un Passé surhumain, » résurrection complète, documentée et extraordinairement variée.

La publication est de grand luxe et n'est sans doute pas à la portée de toutes les bourses. Mais on ne saurait trop la recommander à nos maisons d'éducation chrétienne ; et comme souvenir de Rome, il n'y a pas beaucoup de choses plus belles.

Tractatus canonicus de Matrimonio, auctore Petro Gasparri. — Deux vol. in-8 de 624 et 652 p., 13 fr. — Paris, Beauchesne.

Mgr Gasparri, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et archevêque de Césarée de Palestine *in partibus*, donne la IIIe édition de son *Traité du mariage*. C'est un traité, non pas dogmatique, mais « canonique, » laissant de côté par conséquent les thèses dogmatiques sur la matière, mais développant avec une ampleur qu'on ne trouve pas ailleurs tout ce qui concerne la célébration du mariage, empêchements, dispenses, vie conjugale, causes de nullité, en un mot tout ce qui relève de la législation de l'Eglise. Les premières éditions ont été vite aux mains de tous les professeurs et des officialités diocésaines. L'édition qui paraît aujourd'hui a été notablement refondue et tenue au courant des nouvelles décisions romaines.

En exergue, ces mots de Léon XIII (Encyclique *Arcanum) : Christus... totam* (matrimoniorum) *disciplinam Ecclesiæ tradidit.*

La Pensée chrétienne *(Des Evangiles à l'Imitation de Jésus-Christ)*, par Joseph Fabre. — Un vol. in-8 de 656 p., 9 fr. — Paris, Alcan.

M. Joseph Fabre, jadis sénateur et professeur fort distingué de philosophie, s'était fait au Parlement, il y a une dizaine ou douzaine d'années, une spécialité de la question Jeanne d'Arc. Il fut l'apôtre du culte « laïque » de Jeanne d'Arc. Et il le fut avec tant de zèle et de chaleur d'âme que plusieurs parmi nous étaient tentés de le prendre pour un bon chrétien, ce qu'il n'est pas.

Le livre qu'il vient de publier suit ce qu'il croit être « la pensée chrétienne » des origines du christianisme à la fin du moyen âge, « des Evangiles à l'Imitation de Jésus-Christ. » C'est comme une revue générale, un tableau d'ensemble de ce qu'il appelle « le christianisme primitif, » de la patristique, de la scolastique, et de la mystique médiévale.

Ce n'est point du tout là « la pensée chrétienne ; » et il nous paraît clair que ce livre tombe sous les interdictions de l'*Index*. La dernière ligne en résume bien l'esprit : « L'avènement de la science transformera le monde ; l'avènement du droit transformera les peuples ; et où fut la Chrétienté il y aura l'Humanité. »

Toutefois, malgré ce que certaines pages, certaines conclusions surtout de chapitres ont d'un peu vif, je ne veux pas mettre en doute la sincérité de l'auteur. Et pour plusieurs d'entre nous il pourra être intéressant et utile de voir ici quel aspect, quelle couleur, quels traits peut prendre « la pensée chrétienne » aux yeux d'un esprit honnête et d'ailleurs éminent et très cultivé. Ce livre sera très lu dans le monde universitaire, et il est malheureusement à croire qu'il pénètrera jusqu'en nos campagnes, dans nos écoles primaires. Encore faut-il se féliciter que le prix en soit assez élevé pour que l'on ne puisse pas songer à en faire un instrument très

actif de propagande. Mais enfin il est assuré d'une grande diffusion ; et c'est pourquoi nous le signalons à ceux de nos confrères qui ont à exercer leur ministère dans les milieux où l'on lit ces sortes de choses. Les idées d'ailleurs qu'il émet sont déjà en circulation en mainte cervelle : seulement, ici elles prennent une forme particulièrement claire, nette, précise, élégante. On ne reprochera certes pas à M. Fabre de voiler sa pensée et de l'envelopper de circonlocutions et de précautions oratoires. Il nous la présente toute franche et toute crue ; et je crois que l'on ne prendra pas ailleurs, sous un aussi restreint volume et de lecture malheureusement aussi facile, l'idée des déformations que la philosophie séparée fait subir à tout l'ensemble des enseignements de la tradition catholique.

Qu'un esprit qui s'est habitué à considérer les choses sous cet angle doit être difficile à ramener à la vérité !

L'Ordre des Trinitaires *pour le rachat des captifs*, par Paul Deslandres, archiviste-paléographe attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal. — 2 vol. gr. in-8 de XXVIII-650 et 514 p., 16 fr. — Toulouse, Edouard Privat; Paris, Plon.

Le fondateur des Trinitaires, saint Jean de Matha, est assurément l'un des plus touchants modèles que l'hagiographie nous offre de vie humble et cachée. On sait qu'il était de Provence, qu'il y naquit vers 1150 ou 1160, qu'il mourut à Rome le 17 décembre 1213, sous le pontificat d'Innocent III. Quand il mourut, l'Ordre fondé par lui était déjà célèbre dans les pays de Méditerranée exposés aux ravages des Musulmans, Italie, France, Espagne, Tunis ; mais du fondateur lui-même on ne parlait plus. On n'en parla pas beaucoup plus après sa mort ; et il faut descendre près de trois siècles d'histoire, jusqu'en 1497, pour trouver la première biographie qui fut écrite de notre saint. Et sans doute il y a des saints dont on n'a pas beaucoup écrit, mais du moins leur culte se développait et florissait, tandis que, au contraire, les Trinitaires eux-mêmes laissent tomber le culte de leur Fondateur : ce n'est qu'en 1655 que son corps, longtemps oublié à Rome, est transporté et honoré à Madrid. Peu après, la canonisation de saint Jean de Matha, déjà prononcée peut-être au XIII^e^ siècle (mais il n'en restait nul document écrit), fut authentiquement promulguée, sur les instances de Louis XIV, en même temps que celle de saint Félix de Valois, en 1679.

Heureux temps où, le reportage n'étant pas inventé, il demeurait loisible à chacun de poursuivre dans le silence et l'humilité l'œuvre de sa sanctification comme de la sanctification des autres ! Et les peuples, de leur côté, respectaient l'impersonnalité des saints comme ils respectaient l'impersonnalité des artistes ; on s'attachait à l'œuvre, non à l'ouvrier, tandis qu'aujourd'hui c'est de l'ouvrier souvent qu'on semble se préoccuper, beaucoup plus que de son œuvre. Les questions de personnes en viennent à dominer tout.

Or, si l'ouvrier du nouvel Ordre religieux restait obscur, son œuvre au contraire était éclatante à tous les yeux et répandait ses bienfaits sur le monde chrétien. C'est l'histoire de cette œuvre que nous retrace M. Paul Deslandres. Elle est fort variée. Les Trinitaires étaient pour la rédemption des captifs ; mais tous les captifs n'étaient pas chez les Maures, et le nouvel Ordre ne devait dédaigner aucune des multiples captivités sous lesquelles le démon tient les fils des hommes. Aussi voyons-nous les Trinitaires partout, dans les hôpitaux, dans les collèges et les écoles, dans les paroisses aussi, dont un grand nombre leur furent confiées, surtout au XVIII^e^ siècle, à mesure que l'œuvre proprement dite de la rédemption des captifs trouvait moins à s'exercer sur les rivages de l'ancien monde. Et malheureusement aussi, nous les voyons, devant les tribunaux, aux prises avec la justice, car ils ont eu des procès, ils en ont eu entre eux (rivalités, jalousies, Réformés et non Réformés), ils en ont eu avec leurs fermiers : mais qui n'en a pas eu ? Comme le note finement notre auteur, « certaines passions humaines étant incompatibles avec l'état monastique, d'autres, comme l'esprit processif, ont tendance à se donner libre carrière. »

M. Paul Deslandres nous conte tout cela avec sa conscience d'archiviste et son exactitude d'érudit, mais aussi avec sa foi de chrétien et son admiration profonde pour l'œuvre et pour toutes les œuvres de ces moines. C'est un bel et large exposé d'histoire ; et l'illustration, surtout dans le tome I (vingt-cinq grandes gravures hors texte), achève d'en faire une superbe œuvre d'art. La documentation est renvoyée au tome II, qui même est formé exclusivement de pièces justificatives ; mais ces pièces elles-mêmes, quand on a lu le tome I et qu'on est au courant de la matière, sont d'une lecture très curieuse et attachante, surtout à mesure que l'on arrive à l'époque moderne et aux agissements de la Commission royale des Réguliers, qui, dans les vingt-cinq dernières années de l'Ancien Régime, procéda méthodiquement à l'extinction des communautés religieuses de notre pays (le système Waldeck-Rousseau avant la lettre, avons-nous noté ailleurs, en attendant la proscription en bloc décrétée par la Constituante et qui fut quelque chose comme le système Combes). — Une Table alphabétique très développée (p. 489-514) et minutieuse facilite singulièrement les recherches, en même temps qu'elle suffit à révéler au coup d'œil même le plus superficiel l'étonnante richesse historique de ces deux volumes.

GIACOMO LEOPARDI. **Choix d'Œuvres en prose.** *(Dialogues et pensées).* Traduction de l'italien avec introduction et commentaires, par Mario Turiello, docteur en droit. — Un vol. in-12 de 260 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Leopardi, qui mourut jeune (1798-1837), est, en histoire littéraire, le plus grand lyrique italien du XIX^e^ siècle. Dans l'histoire des idées morales, c'est un des maîtres, le plus grand peut-être et le plus désespéré, du pessimisme. « Les trois plus grands pessimistes qui aient jamais existé, disait un jour Schopenhauer : Leopardi, Byron et moi... » Mais Leopardi n'était pas lord comme Byron ; il n'était pas philosophe comme Schopenhauer et n'a rien de la pose et de l'esprit systématique qui emplit les pénibles élucubrations de ce prétentieux Allemand. Leopardi fut aussi malfaisant peut-être et aussi blasphémateur que Byron et Schopenhauer ; mais il fut surtout malheureux, plus malheureux qu'eux. Mgr Baunard lui a consacré un chapitre des plus émouvants dans son *Doute et ses victimes ;* et Caro l'a mis au premier plan dans son *Pessimisme au XIX^e^ siècle.* Leopardi n'a point connu même les premiers rayons de la gloire, qui ne se sont levés que sur sa tombe : l'Italie de 1820 et de 1830, l'Italie du *Risorgimento*, n'était, grâce à Dieu, point disposée à prêter l'oreille ni à faire écho à toutes ces désespérances.

Les *Poésies* de Leopardi ont été traduites en vers français, et en bons vers, par A. Lacaussade (Paris, Lemerre, 1889). Son œuvre en prose, *Dialogues* principalement, n'a pas eu le même bonheur. Le nouveau traducteur, M. Turiello, n'est pas tendre pour ses devanciers, et M. Aulard passe sous sa férule un désagréable quart d'heure. Il ne semble pas que M. Turiello ait tort ; et en tout cas, la traduction qu'il nous présente, l'introduction et le copieux commentaire qui l'accompagne et l'illustre, se lisent avec un goût très vif. Il nous donne, dans ce volume, le *Dialogue de Tristan et d'un ami*, le *Dialogue de la nature et d'une âme*, la *Complainte du Coq sylvestre*, les *Dialogues d'un Physi-*

cien et d'un Métaphysicien, de *Timandre et d'Eléandre*, de *Plotin et de Porphyre*, de *Fr. Ruysch et de ses momies*, et quarante pages de *Pensées diverses*, très heureusement groupées.

Ce sont pages amères, mais passionnantes. C'est une quintessence de dégoût, de désespoir, de malédiction. Et, mon Dieu ! tout cela n'est-il pas vrai ? Tout ce que dit Leopardi de la vie, des hommes, de la société, c'est choses vues, choses vécues. Tout est vrai, et tout a été dit par les Docteurs chrétiens, par les ascètes, à la suite de l'*Ecclésiaste*. Seulement, la pensée chrétienne ne s'arrête pas à mi-chemin, comme Leopardi. Le mal, la douleur, pour nous, n'est point un terme, ni notre fin. De cette peine nécessaire la miséricorde de Dieu fait la matière de notre félicité future, et déjà présente ; et je ne sais plus qui célébrait un jour cette divine alchimie de la Providence qui transmute tout en or pur et, de la gangue qui nous enserre, dégage l'étincelle éternelle qui, dès ici-bas, illumine et transfigure notre vie.

Seulement, ceci c'est la pensée chrétienne ; et Leopardi tournait le dos au christianisme et à Dieu. En dehors de la pensée chrétienne, que voulez-vous que la vie nous semble autre chose qu'un atroce néant ? Si vous ne la maudissez pas comme un néant, vous l'exaltez comme notre tout. Mais comment ce tout peut-il tenir devant la plus vulgaire réflexion philosophique ? Il faut donc retomber au néant. L'homme-néant et l'homme-tout, tels sont bien en effet les deux pôles entre lesquels oscille toute philosophie séparée, sans pouvoir se fixer à aucun : la synthèse ne s'opère que dans la pensée chrétienne, qui seule réalise l'union de l'homme à Dieu et nous montre le rien que nous sommes élevé à la dignité de « Tout, » déifié, comme disent les Pères, par la grâce, semence de gloire.

Leopardi s'est arrêté à ce rien de toutes choses, qui pour nous n'est qu'une étape. C'est une étape qu'il peut être profitable de parcourir avec lui. On trouverait ici les éléments d'un développement merveilleux de la Méditation fondamentale des Exercices. Ces pages furent étrangement amères pour celui qui les écrivit. Pour qui les lit dans une pensée chrétienne, elles doivent se clore sur un hymne de reconnaissance et d'amour à la lumière de la grâce.

Ces pages peuvent dégager aussi une précieuse leçon de charité. Leopardi maudit les hommes, parce qu'il en a souffert. Il a tort de les maudire ; mais il en a réellement souffert. Sans doute c'est la loi de ce monde que nous ne puissions le traverser sans souffrir, et cruellement parfois, des heurts de nos semblables ; mais ce devrait être aussi la loi de la vie chrétienne de chercher à diminuer, à épargner au prochain les souffrances qui lui viennent de nous. Nous n'avons pas toujours conscience du mal que nous causons ; nous faisons souffrir sans le savoir. Leopardi pourrait nous aider à « savoir, » à prendre « conscience » : il nous montre sur le vif, et toutes saignantes, les bassesses, les plaies qui ravagent son âme trop prompte à s'endolorir. Ces plaies, qu'il nous serait aisé parfois de les épargner à ceux qui nous entourent, de ne pas développer autour de nous des Leopardi aux petits pieds !

Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution. *Ses lettres (1793-1796)* recueillies et publiées par Etienne Jolicler, avec introduction et notes par Frantz Funck-Brentano. — Un vol. in-12 de 260 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Les lettres de Joliclerc sont un délice. Ce sont lettres de paysan et de montagnard. Joliclerc est enfant du Jura. Il avait vingt-cinq ans en 1791 ; il s'est engagé ; et des camps du Rhin, de Sambre-et-Meuse, des côtes de Brest, il écrit à sa mère, simplement et rondement, sur son sac de voyage en guise de table. Rien de déclamatoire ; point de ces apostrophes pompeuses à la Jean-Jacques, qui déparent les lettres d'un autre volontaire, Denis Belot, publiées il y a une quinzaine d'années. Joliclerc dit ce qu'il sent et ce qu'il pense ; et ses lettres nous éclairent à ravir l'état d'âme de nombre de ces braves gens.

Ce qu'il sent et ce qu'il pense n'est pas toujours d'une édification parfaite. Il est « philosophe, » comme on l'était en ce temps-là, par mode et parce qu'il ne faut pas retarder. Il parle très mal des rois et de « nos scélérats de prêtres ; » mais il fait exception pour ceux qu'il connaît, pour l'abbé Cordier, curé de sa paroisse, à qui il envoie ses souvenirs. Et s'il en veut aux prêtres, il entend rester religieux, pieux même. Il porte un scapulaire et se désole de l'avoir perdu à l'hôpital d'Amiens : « Mais j'en trouverai un autre. » Il est tout réjoui de pouvoir célébrer la fête de Pâques après la paix thermidorienne : « Cela a remis bien de la gaieté dans le militaire, ainsi que dans l'habitant. » — Il a confiance en Dieu : « Les prêtres ci-devant lui prêtaient tous leurs vices. » Il est prêt à mourir : « Je n'attends que l'ordre du Tout-Puissant, ma conscience est tranquille. Si je l'ai offensé, d'autre part j'en ai fait la pénitence. Ainsi que sa volonté se fasse. » — Il trouve que sa mère importune trop le ciel de ses prières ; et il réagit, avec excès sans doute, comme il arrive dans toutes les réactions, mais tout de même on le trouve bien gentil : « Pourquoi demander de la pluie tandis que mon camarade demandera du chaud ? Non, je dis simplement : *Que ta sainte volonté se fasse sur la terre comme aux cieux*. Laissons-le faire, ce Très-Haut. Il sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes... Abandonnons-nous à sa sainte Providence, mettons-nous entre ses bras, faisons tout le bien possible, et puis, au bout du fossé la culbute. » Il est républicain, et décidé, mais pas fanatique. Cela lui est égal de dater ses lettres du « 12 frimaire, l'an IV de la République française, Une et Indivisible, » ou du « jour de la Saint-François-Xavier, 3 décembre 1795. » — Son péché mignon, ah ! c'est le vin. Je crois qu'il l'aime encore mieux que la République. Quand les vivres renchérissent, comme il plaint ceux qui ont besoin de manger ! Lui, il n'a besoin que de boire. Ah ! la belle guerre sur les hauteurs du Palatinat, en juillet 1793 ! « On y est dans le vin jusqu'aux jambes. » Trois mois plus tard, à Amiens, quel contraste ! « Une bouteille de bière se vend trois livres. L'on n'en peut plus boire. » Mais il en prend son parti, gaiement, comme de tout : « Nous sommes nés pour avoir des maux. » Il se met vite au dessus des menues misères de la vie : « Vous remplissez vos lettres de bêtises, écrit-il à sa mère. Je m'embarrasse bien que mon oncle aille dîner chez les Rousseau !.... Vous m'avez déjà marqué la vente de son bois, de ses prés, de la pelouse, au moins quatre ou cinq fois. Tout ça ne m'inquiète en rien. L'on viendrait me dire que mon champ du Bar est un lac au lieu d'une pâture, que je répondrais que je pourrai y prendre du poisson ! Voilà comme on se console. Si le volet de votre cuisine tombe : tant pis ! » — « Faites des charités, lui écrit-il encore. Avec des charités, suivant l'Ecriture, vous transporteriez des montagnes d'un pôle à l'autre. »

Joliclerc, malgré son « anticléricalisme, » a du bon, décidément. On le lit et on le relit. On l'aime, et il faut l'aimer. Il ne faut pas lui tenir trop rigueur de ses incartades contre les ci-devant prêtres. Ses lettres nous aideront à comprendre la psychologie de beaucoup de nos braves jeunes gens des campagnes. Et il faut le comprendre, cet état d'âme. Quand on les a compris, on est tout près de les aimer ; et quand on les aime, on les a.

Joliclerc était un « volontaire » de la Révolution. Mais n'oublions pas la date : c'était un volontaire de 1791, et non point de 1792 ou 1793. Il y a volontaires et volontaires ; et c'est une distinction qu'on est resté longtemps sans faire. On est resté longtemps à englober tous les volontaires dans un même mépris ou dans une même apothéose. On voulait que les « volontaires » fussent un bloc ; et les blocs ne sont pas la vérité, pas plus en histoire qu'en politique. Aux fervents de la Révolu-

tion, l'enrôlement des volontaires apparaissait, en bloc, comme la plus belle explosion d'enthousiasme patriotique qui ait jamais été, si belle que la Révolution seule, ce Messie des temps modernes, pouvait la susciter. Pour les autres, pour ceux qui témoignaient à la Révolution tout autre chose que de la ferveur, il demeurait entendu que les volontaires n'avaient été qu'un ramassis d'esclaves, une tourbe de paysans sans idée et sans rien à la poitrine, poussés de force à la défense du sol, l'épée aux reins, n'ayant pu réaliser quelque prouesse que parce qu'ils s'étaient vus solidement encadrés dans les vieux régiments de la défunte monarchie. Je me souviens que, quand j'étais enfant, les livres que nous lisions de la bibliothèque scolaire du village étaient tout à la première version, à la version enthousiasme et patriotisme ; un peu plus tard, au séminaire, vers ma quinze ou seizième année, notre professeur d'histoire, qui s'armait d'une férocité inaccoutumée quand il se voyait en face des hommes et des choses de la Révolution et de l'Empire, se mit à nous démolir tout cela, consciencieusement, à grand renfort de textes et de faits ; et comme nous n'étions pas de taille à lui répondre ni à saisir le défaut de sa cuirasse documentaire, nous pensâmes qu'il avait raison, et cela nous fit quelque peine.

La vérité n'est point si simple ; elle est complexe, comme il arrive souvent en histoire, comme était complexe l'âme même de Joliclerc, très sincère dans ses belles indignations contre les ci-devant prêtres, et non moins sincère dans son attachement à son scapulaire et au prêtre de son village natal. Il faut distinguer entre les volontaires de 1791, d'une part, et, d'autre part, les volontaires de 1792 et de 1793. C'est là un point qui a été minutieusement mis en lumière par M. Arthur Chuquet, dans les études très précises qu'il a consacrées aux armées de la Révolution (une douzaine de volumes). En 1792 et 1793, il n'y eut pas, en effet, de « volontaires ; » il fallut, pour enrôler les nouvelles recrues, l'appât d'une solde que l'on dut élever à plusieurs reprises, puis les réquisitions forcées de la Convention. — Mais le mouvement de 1791 reste magnifique, et la France vit jaillir de ses campagnes des légions de « volontaires » qui étaient vraiment des volontaires dans toute la force du terme et qui, sans solde, n'avaient qu'un désir, voler à la défense du pays menacé.

Ce qui ne veut nullement dire que ce soit à la Révolution qu'il faille faire honneur de cet élan de patriotisme. Peut-être est-ce le contraire qui est la vérité ; et quand on constate le peu d'enthousiasme du pays en 1792 et 1793, le peu de confiance qu'inspira la République alors naissante, et combien l'esprit de la Révolution fut loin de développer, à cette date mémorable de la première invasion prussienne, l'amour de la France en nos populations, on se dit, on est porté à se dire que c'est donc à toute autre chose qu'à la Révolution qu'il faut faire honneur du mouvement de 1791. Et si ce n'est pas à la Révolution, est-ce donc que ce serait à l'esprit monarchique, à l'âme de la vieille France, à ce qui restait encore, en 1791, de fidélités traditionnelles et de sécurité dans les sentiments dont l'épanouissement avait assuré à notre pays au cours des siècles une si belle et si enviée unité ?

Je ne donne ceci que comme une conjecture. Mais le rapprochement de ces deux dates et la comparaison des deux états d'âme si différents que nous révèlent les levées successives semblent bien dire quelque chose : en 1791, sous l'Assemblée Constituante, le roi était déjà devenu constitutionnel, mais on pouvait espérer et l'on espérait encore, au moins dans les couches populaires, que ce n'était qu'un rajeunissement nécessaire d'un ordre de choses auquel on tenait ; en 1792, l'année de la Gironde, du 10 août, des massacres de septembre et de la déchéance officiellement proclamée de Louis XVI, il ne restait plus rien, — plus rien que la Révolution, et ce ne fut point assez pour déterminer les fidélités populaires.

Joliclerc, lui, volontaire de 1791, n'a jamais voulu rien savoir de ceux qui ont suivi, en 1792 ou 1793. Un jour que sa mère lui parlait des volontaires de son village, il s'indigne : — « Je vous demanderai, lui écrit-il, quel est le citoyen de Froidefontaine qui ose prendre le titre de volontaire ? Est-ce ceux du contingent du mois d'août 1792, qui ont reçu quatre à cinq cents livres ? ceux du mois de mars 1793, qui en ont reçu six à sept cents ? Est-ce à la première réquisition que vous donnez ce nom de volontaires ? Non, non ! ils ne sont point volontaires. Les uns se sont vendus comme on vend des cochons à la Saint-Thomas, à Salins, et les autres ont été forcés de partir en vertu des décrets de la Convention. Ainsi, ils ne sont point volontaires, et je suis le seul de la compagnie à qui ce beau nom appartienne... »

Joliclerc nous a retenus longtemps. Il a vécu ignoré toute sa vie ; et personne, jusqu'à cette publication, ne connaissait son nom. Il n'a rien fait pour passer à la postérité et ne s'est pas élevé au-dessus du grade de fourrier. Mais il est un type si représentatif ! Il y a eu beaucoup de « Joliclercs » à cette époque, et il y en a toujours aujourd'hui. En Joliclerc nous entendrons tels jeunes gars de nos paroisses ; en Joliclerc nous les aimerons ; et si cette publication tardive nous aide en effet à les aimer mieux, elle aidera du même coup au salut de l'âme de Joliclerc, et elle lui sera comptée par la miséricorde divine pour l'expiation de ses récriminations contre les ci-devant. — Et puis, le volume est si gentiment illustré de huit phototypies hors texte d'après les gravures du temps.

La Révolte de l'Asie, par Victor Bérard. — Un vol. in-12 de 440 p., 4 fr. — Paris, Colin.

L'Evangile au Japon au XX^e^ siècle, par A. Ligneul et S. Verret. — Un vol. in-12 de 344 p., 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

I. — Ce qu'est « la révolte de l'Asie », nous l'avons sous les yeux, c'est-à dire nous en avons sous les yeux le prologue. Mais savons-nous ce qu'est l'Asie elle-même ? et depuis Hérodote, le premier voyageur européen qui nous en ait rapporté ses impressions, avons-nous suffisamment modifié notre manière de voir ? N'en sommes-nous pas restés, plus ou moins, à l'idée monstrueuse, mêlée d'envie et de répulsion, que l'Européen s'est toujours faite du monde asiatique, monde de richesses et de misère, d'orgies et de famines, d'orgueil et de renoncement, d'ascétisme et de mollesse, de conservatisme et de superstition, de fatalisme et de résignation, de despotisme et de cruauté, d'inconscience et de dépravation, de vieillesse et de décadence ?

L'Asie a toujours eu l'air vieille et décadente. Toujours elle nous est apparue personnifiée en quelque Xerxès, Héliogabale, Attila ou Gengis-Khan, scandale de l'homme et fléau de Dieu ; et sur le trône de Pékin comme sur celui de Babylone ou de Ninive il y a trente siècles, on se la figure toujours incarnée en quelque Sémiramis courbant à ses hystériques lubies des millions d'hommes résignés, et marchant par une longue série de hontes à l'encontre de toutes les lois divines et humaines, vers un pouvoir incontesté et vers la gloire des Immortels.

Savons-nous seulement où commence l'Asie ? Entre l'Europe et l'Asie, où est la borne ? Les anciens la plaçaient au Danube ou au Don ; plus tard on a pris le Volga ; nous prenons aujourd'hui les monts et le fleuve Oural : mais les Russes, mieux placés que nous pour en juger, n'ont jamais soupçonné qu'il y eût une « Russie d'Asie » distincte de la « Russie d'Europe » et que la Sibérie fût d'une autre partie du monde.

Pas plus qu'une question de frontières, ce n'est une question de races ou de peaux. Nous sommes blancs, ils sont jaunes : mais chez nous, les Hongrois aussi et les Bulgares sont des jaunes, ce qui ne les empêche pas d'être aussi engagés que qui que ce soit dans le mouvement

européen ; et chez eux, l'Asie hindoue, persane, arabe, peut revendiquer des centaines de millions de blancs, trois cents millions peut-être sur les huit cents millions que l'univers semble compter. Et ces trois cents millions de blancs d'Asie sont nos frères très authentiques de race et de langue : ils sont aryens comme nous, et c'est dans le sanscrit que nous allons chercher l'ancêtre de nos idiomes, et dans les épopées de l'Inde et de la Perse les premiers chefs-d'œuvre de nos littératures. Le « panaryanisme » s'étend jusqu'aux bords du Gange.

Est-ce même bien avancer la question que de dire, avec M. Bérard, que « l'Europe est humaniste », que « l'humanisme est la caractéristique de l'Européen », tandis que l'Asie serait « avant tout naturaliste », étant entendu que humanisme veut dire prépondérance et débordement de l'homme sur la nature, exploitation et domination de la nature par l'homme, réglementation des êtres et des choses par la raison humaine, tandis que sous le nom de naturalisme on signifierait la prédominance et le débordement de la nature sur l'homme, l'asservissement et l'écrasement de l'homme sous les forces brutales ou ensorcelantes des choses, la résignation des foules inconscientes, abêties ou terrorisées, devant les lois mystérieuses et les énergies déchaînées du monde ?

Il y a du vrai dans cette antithèse ; mais elle n'est pas une solution. Car enfin, pourquoi l'Asie en est-elle restée à ce « naturalisme », qui afflige plus ou moins tous les peuples primitifs et qui se retrouve souvent, trop souvent, chez nous aussi, en tant d'âmes incomplètes, non développées ou douloureusement écrasées dans leur développement ?

Mais ce sont là vastes problèmes dont la discussion nous mènerait loin. M. Bérard les pose, avec l'ampleur et l'acuité de vues qui font de lui l'un de nos plus pénétrants psychologues de peuples, et dans l'éclat incomparable d'un style ferme et souple comme l'acier. Il nous dit les origines profondes et les causes superficielles de la « Révolte » à laquelle nous assistons aujourd'hui, ce que fut le Japon à l'aube des siècles, ses élans et ses recueillements successifs, le heurt devenu inévitable entre « la descente russe » et « l'expansion japonaise », la coalition des jaunes et le panbouddhisme, les excitations américaines et le rôle de l'Angleterre. Pour qui veut s'orienter à travers ces complexes questions, il n'est pas de meilleur guide, plus sûr ni d'ailleurs plus clair et plus entraînant, que M. Victor Bérard. Le grand public connaît de longue date et apprécie sa manière ; et tout le monde se rappelle avec quelle lucidité rigoureuse il analysa d'avance et prédit le grand drame sud-africain dans son livre *L'Angleterre et l'impérialisme*, dont les données furent exposées et développées ici-même au moment où éclata la guerre du Transvaal.

II. — M. Bérard écrit en économiste et en philosophe, et n'attend rien de bon de cette Asie qui se révolte. Il est trop certain que les données et prévisions des sciences humaines ne permettent pas d'en rien attendre. Les sciences humaines sont toujours orgueilleuses, et l'orgueil les empêche toujours de discerner les germes de salut que la Providence a déposés en tous ses enfants. Même aux gens d'Eglise il arrive de s'aveugler, et de s'infatuer, de fermer les yeux sur les ressources que Dieu s'est ménagées en des âmes étrangères. Mais l'Eglise elle-même jamais n'est tombée dans pareille illusion. Un saint Ambroise a pu concevoir l'édifice romain, l'Empire, comme nécessaire à l'Eglise, et ne pas croire qu'il y eût rien de bon à attendre des Germains velus qui débordaient par toutes les frontières : mais les papes, eux ,sont allés hardiment, dès le premier jour, au-devant des Barbares et ne se sont jamais arrêtés à la pensée qu'ils pussent être moins accessibles à la vérité du Christ que l'humanité romaine. On peut même estimer que cette initiative, cette vue prophétique des Papes est une des plus éclatantes manifestations de la présence et de la conduite de l'Esprit-Saint sur l'Eglise de Dieu.

Les Japonais d'aujourd'hui sont bien moins barbares que les Germains d'Alaric ou de Mérovée : saint François-Xavier les aimait et comptait plus sur eux, il y a trois siècles et demi, que sur tout le reste de l'Orient. Une persécution brutale est venue noyer dans le sang, à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^, l'œuvre du saint et arrêter pour près de trois siècles l'évangélisation de cette race. Mais qu'est-ce que trois siècles dans la vie de l'Eglise ? Est-ce que notre Occident n'en a pas mis beaucoup plus à embrasser la croix de Jésus-Christ ? En 1638 on s'imagina que le christianisme était totalement et définitivement extirpé du Japon ; et deux siècles et demi plus tard, quand le premier missionnaire catholique put remettre le pied sur ce sol rougi du sang de tant de martyrs, quelle ne fut pas sa surprise et son bonheur de retrouver des chrétientés qui dans le silence et l'oppression avaient conservé leur foi avec une pureté digne de faire envie à bien des Européens ! Quel gage d'espérance pour l'avenir !

Ces espérances n'ont pas été déçues ; une nouvelle persécution s'est réveillée de 1868 à 1875 ; mais depuis lors, en fait, et depuis 1889 en droit, la liberté religieuse est complète. Ce que l'Evangile a réalisé au Japon depuis une trentaine d'années, ce que l'on peut et doit espérer pour l'avenir, et pour un avenir relativement prochain, c'est ce que l'on suivra, avec une joie bien douce, à travers les pages du livre que vient de publier M. Verret, supérieur du Petit Séminaire de Chartres, d'après la correspondance, les notes et les travaux divers de son ami M. Ligneul, prêtre des Missions étrangères et supérieur du séminaire de Tokio. — Principaux chapitres : étapes de l'Evangile au Japon, la vie extérieure au Japon dans ses rapports avec l'Evangile, les religions japonaises et l'Evangile, les procédés modernes d'évangélisation au Japon (conférences et presse), autour d'un séminaire japonais (ou l'évangélisation intime des âmes d'élite au Japon), les Conseils évangéliques au Japon (Trappistes), la charité de l'Evangile au Japon (léproserie), etc.

Une âme de jeune fille, par Jean Vaudon, lauréat de l'Académie française. — Brochure gr. in-8° de 112 pages, avec nombreuses gravures, 1 f. 50. — Paris, Lethielleux ; et au Bureau des *Annales de Sainte-Solange*, 68, rue de Dun, à Bourges.

Son nom ni son pays ne sont même indiqués. L'auteur se contente de l'appeler Gabrielle. Il nous apprend qu'elle est née le 24 novembre 1875 et retournée à Dieu le 9 août 1901. C'était une nature d'élite, remarquablement douée, s'adonnant à l'aquarelle, à la peinture, essayant même de la terre cuite, et écrivant dans un français très pur des choses ravissantes de fraîcheur et de piété. Elle-même raconte dans son journal, commencé avant huit ans, ses premiers pas dans la vie : « C'est aujourd'hui que j'ai huit ans, et c'est aussi mon jour de naissance. » Délicieuse naïveté qui fit la joie des parents. Et deux ans après : « J'ai presque dix ans ! Comme les années passent vite ! Je suis la sœur aînée. Aussi je vais essayer et faire mon possible de devenir bien sage, ne pas taquiner ma sœur ni mon petit frère, pour faire plaisir à maman. Elle est si bonne, maman ! »

Mais son enfance, sa jeunesse est surtout ensoleillée par la pensée divine, par les rayons de la charité, mère du sacrifice. A vingt-un ans, ceux qui la voient pensent : « C'est une âme, » mais quand on l'entend chanter dans la maison qu'elle remplit de joie, et surtout à l'église, de sa voix pieuse, sonore, pénétrante, on se dit : « C'est une âme qui aime, adore et prie. »

Comme elle comprend bien la nature, reflet de la beauté créatrice ! Comme elle aime la France ! « Je suis fière d'être Française ! » écrit-elle après la lecture d'un livre où sont racontés cependant nos désastres. Quels conseils lumineux elle donne aux âmes chancelantes ! « Si je pouvais douter de la vérité de ma religion, j'ai-

merais mieux dans le doute suivre tout de même une religion qui ne peut que vous améliorer. » Elle poursuit en elle-même le travail intérieur de la sainteté, pour être digne de Dieu, pour faire du bien aux âmes, elle se sent pressée de vivre parce que Dieu lui a fait comprendre le sens de la vie.

Elle écrit le 23 décembre 1900 : « Il faut agir, parce que la vie est courte. Je veux avoir fait quelque chose avant de mourir. Je ne veux pas me marier. Je sais ce que je fais et je sais où je vais. » C'est à Dieu qu'elle veut se consacrer, à Jésus-Christ qui lui a dit : « Viens, suis-moi ! » Ici une page admirable d'amour, de joie, de reconnaissance, où elle ajoute ensuite en marge :

« J'ai demandé un signe, une réponse et je l'ai obtenue. Maintenant je sais ce que je dois. Que rien ne m'empêche de payer cette dette !... Lorsqu'on offre sa vie on doit être prêt à *mourir*, ou bien à *vivre* pour Lui et pour le prochain, ce qui est encore une manière de mourir à soi-même et d'entrer dans la bonté de Dieu. » (14 juin 1901.)

Ce « signe », c'est la guérison de sa plus jeune sœur Geneviève. Elle avait offert sa vie pour cette enfant. Quelques jours après, nouveau « signe » : son père revient complètement à Dieu et communie le 20 juin avec la chère petite convalescente, qui avait aussi le jour de sa première communion demandé à Dieu ce précieux bonheur avec instance : « Prenez ce qui est à vous !... Je vous prie, Jésus bien-aimé, de vouloir bien vous servir de moi... Oh ! que je suis heureuse ! » Elle couvre de ces effusions les pages de son journal.

Dès lors elle vit encore, mais comme vit un fruit qui va se détacher de l'arbre : « J'espère que ce n'est pas tomber dans la présomption que de se réjouir à la pensée que cette vie pourrait être courte... Il faut des anges protecteurs dans les familles... On les pleure, mais on sait bien qu'ils ont reçu la meilleure part. »

Le 21 juillet elle écrit encore : « Que le bonheur d'être à Jésus est grand !... Je cherche encore ma voie : la vie des dominicaines m'attire ; et d'un autre côté j'aimerais le soin des pauvres, des malades. » Cinq jours après une pneumonie se déclarait... « Qu'est-ce qui vous ennuie ? lui demande un jour le médecin. — C'est de n'être pas tout de suite au ciel. » — Avant de mourir elle croyait voir le ciel : « Oh ! que c'est beau ! maman... Je vois beaucoup d'enfants... »

C'est une esquisse délicieuse, comme le P. Vaudon sait les faire. Ici il a surtout laissé Gabrielle se peindre elle-même, se contentant de retouches délicates. Ce petit ouvrage sera lu avec bonheur par les jeunes filles.

LITURGIE

Q. — 1° Il nous arrive très souvent d'avoir à célébrer des messes basses de *Requiem in septimo die* et *in anniversario*. Les gens font beaucoup de cas de la couleur des ornements. Pour les jours semi-doubles, pas de difficulté à contenter ces bonnes gens. Mais pour les doubles, les doubles-majeurs, c'est autre chose. N'y a-t-il pas un décret de la S. C. des Rites qui, vu la rareté des jours semi-doubles, autorise la célébration des messes basses de *Requiem* de 3e, 7e et 30e jour, ainsi que d'anniversaire, les jours doubles et doubles-majeurs, si ceux qui font célébrer la messe sont trop pauvres pour payer les frais d'une messe chantée ?

2° On ne peut pas laisser les fleurs sur l'autel pour une messe de *Requiem* chantée. Mais le peut-on pour une messe basse ?

R. — Ad I. Le décret porté en faveur des familles trop pauvres pour payer les frais d'une messe chantée, et permettant de remplacer celle-ci par une messe basse, ne concerne que la messe des funérailles, et non la messe du 3e, 7e, 30e jour, et de l'anniversaire. (S. R. C., 9 mai 1899, n. 4024).

Si maintenant, pour être agréable à ces bonnes gens qui voudraient une messe en noir, vous choisissez le semi-double le plus rapproché du 3e, 7e, 30e jour ou de l'anniversaire, alors vous direz la messe quotidienne avec 3 oraisons : la 1re pour le défunt, la 2e à votre choix, et la 3e *Fidelium*. Ce serait peut-être là une excellente manière de tout concilier, sans détriment d'ailleurs pour les défunts.

Ad II. On n'est pas plus tenu à enlever les fleurs de l'autel qu'à retirer les tapis du chœur, lorsqu'on doit célébrer une messe basse de *Requiem* ; la prescription du Cérémonial des Evêques, liv. II, chap. XI, n. 1, ne vise que les messes solennelles ou chantées. Et en effet, s'il fallait l'appliquer aussi aux messes privées, cela deviendrait intolérable. Aux fêtes semi-doubles v. g., qui admettent les fleurs et les messes de *Requiem* tout à la fois, on les mettrait pour le prêtre disant la messe du jour ; si le suivant dit une messe en noir, on les enlèverait, pour les remettre encore parce qu'un 3e dirait une messe votive de la Sainte Vierge, etc., etc. Mais qui oserait soutenir une pareille théorie ?

Q. — Quand on récite des litanies en chœur, comment doit-on réciter les premières invocations *Kyrie eleison, Christe eleison* ? Celui qui préside dit : *Kyrie eleison* ; le chœur doit-il répéter la même chose ou répondre en disant : *Christe eleison, Kyrie eleison* ?

R. — Les liturgistes n'ont pas souvent traité, à notre connaissance, cette question. Voici ce que nous avons pu trouver à ce sujet.

Un ouvrage assez répandu en France au commencement du siècle dernier dans les églises qui avaient conservé la liturgie romaine, dit : « Lorsqu'on chante les litanies, deux chantres les commencent au milieu du chœur à genoux, et le reste du clergé *répète* tous les premiers versets jusqu'à *Pater de cœlis Deus*, auquel et aux suivants il répond seulement sans *répéter* les mêmes paroles que les chantres entonnent [1]. »

L'abbé Bourbon, dans son *Petit Cérémonial paroissial*, s'exprime à peu près de même : « Le chœur répète les mêmes invocations jusqu'à *Pater de cœlis Deus* exclusivement. Ensuite, à moins qu'on ne veuille doubler les invocations à cause de la longueur du chemin, on répond aux chantres : *Miserere nobis* ou *Ora pro nobis*, etc. »

« Fatendum nobis, déclarent les *Ephémérides liturgiques*, année 1888, p. 285, peculiares dispositiones hac super re nos ignorare, quæ ex S. R. C. sint emanatæ. Standum esse proinde arbitramur locorum consuetudini. Romæ autem, fere ubique in Italia, et ni memoria fallimur, etiam in Gallia, usus invaluit ut, sive recitentur sive cantentur,

[1] *Manuel des Cérémonies romaines tiré des livres romains les plus authentiques.*